



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 16 OCTOBRE 2020

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

M. DELBE Jean

Mme CACHE VIVIER Christine

M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme de SUREMAIN Marie-Albane

M. THEVENET Laurent

M. LIGNEUL Nicolas

M. THAUVRON Arnaud

M. PELLET Éric

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. VALLEE Benoît

Mme COSTES Sylvie

Mme FAURE DUNABEITIA Joëlle

Usagers

Mme NGUYEN Caroline

Personnalités extérieures

Mme SIMON-DECK Sylvie

M. ZOUGBEDE Jean

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. AUVERLOT Daniel, représenté par Mme RUTH Anne-Marie

Mme BAJARD Cécile

M. BERNARDINO Amilcar

M. BOURLET Guillaume

Mme DA COSTA Hélène

Mme D'ANGLEMONT De TASSIGNY Alexandra

Mme DEBORDE Véronique

M. DEHAN Frédéric

M. DURASTANTI Jean-Félix

M. FROUTE Philippe

M. GIRAL Julien

Mme GROS Clémence
Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise
M. JAMI Hervé
M. LACOEUILHE Jérôme
M. LEONEL Éric
Mme MARIN Brigitte, Mme RENAUT Sophie, M. SEVERAC Pascal
M. MOITON Gilles
M. MOSCOVICI Jacques
M. NAMANE Lamine
M. PALAU Yves
Mme RAY-LE-CORRE Bénédicte
M. THEVENET Laurent
M. ZIDI Mustapha

SOMMAIRE

1. <u>VIE DE L'ÉTABLISSEMENT</u>	5
1.1. Point d'information du Président	5
2. <u>VIE INSTITUTIONNELLE</u>	9
2.1. Révision des statuts de la fondation UPEC	9
2.2. Modification des statuts de l'université	19
2.4. Point sur la situation de la mise en place de l'organisme de formation en apprentissage (OFA)	20
2.3. Présentation du projet Skillsbridge	31
1. <u>VIE DE L'ÉTABLISSEMENT (SUITE)</u>	45
1.2. Approbation des procès-verbaux de la séance du 3 juillet 2020 et du 11 septembre 2020	45
3. <u>QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES</u>	47
3.1. Approbation de la prise de garantie par l'UPEC des apports au plan d'action pluriannuel de la fondation partenariale UPEC	47
4. <u>RESSOURCES HUMAINES</u>	49
4.1. Approbation de la campagne d'emploi volet 1	49
4.2. Approbation relative au transfert des personnels enseignants de l'AEI et de l'IPAG-IS vers EIEP et l'AEI-IS	67
5. <u>PATRIMOINE</u>	67
5.1. Point d'information : Domaine Chérioux	67
6. <u>CONTRATS ET CONVENTIONS</u>	71
6.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université	71
<u>QUESTIONS DIVERSES</u>	72

La séance est ouverte à 9 heures 42 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

M. DUBOIS-RANDÉ – Bonjour à toutes et tous. J'espère que vous allez bien par ces temps de couvre-feu.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président

M. DUBOIS-RANDÉ – Quelques points d'information, sachant que nous passerons assez rapidement, compte tenu de la nécessité d'un quorum et du fait que certains d'entre vous doivent effectuer des allers-retours aux révisions de la fondation UPEC. Nous reprendrons ensuite le cours normal de l'ordre du jour de ce CA.

Le point n° 1 est la crise sanitaire. Nous passons en couvre-feu. L'impact pour l'université ne sera pas majeur sur le plan des enseignements. Cela peut nécessiter des ajustements pour des autorisations, par exemple. Nous allons nous mettre en ordre de bataille pour y répondre. Nous reviendrons vers vous pour des éléments opérationnels sur cet aspect.

L'hybride qui avait été proposé avec une jauge à 50 % de présentiel pour garder les étudiants en contact semble se dérouler cahin-caha dans les différentes composantes. Ce n'est pas l'idéal, nous en sommes conscients, mais je n'ai pas à ce jour d'évènement négatif ni d'évènement particulier. Nous allons devoir tenir comme cela jusqu'à l'été, sans surprise, car cela était annoncé, en souhaitant avoir des effets « yoyo » au cours de l'année, avec des moments où nous ouvrirons, et d'autres où nous ouvrirons de façon ponctuelle.

S'agissant des autres informations, le plan de relance nous amène aujourd'hui à plusieurs choses. D'une part, nous avons adressé le 9 octobre dernier le plan de relance immobilier qui était demandé, que nous vous avons présenté. Nous n'avons rien changé. Nous avons ajouté des éléments d'informatiques, car nous avons eu des retours de la région et du rectorat indiquant que de façon embarquée, il fallait ajouter

des éléments d'aménagement d'amphithéâtre. Cela a été ajouté, mais les grandes lignes de ce plan de relance proposaient des fiches, très techniques, établies par la Direction du patrimoine, et ont été adressées en accéléré. C'est donc plutôt une bonne chose. Nous devrions avoir des retours assez rapidement puisque là encore, le tempo est court dans la mesure où il faut engager les travaux au cours de l'année 2021.

Dans ce plan de relance, il y a également d'autres aspects, qui sont dégagés lors du dialogue de gestion stratégique avec le rectorat dans un premier temps, avec deux phases, une phase 1 et une phase 2 comme l'année dernière, mais en accéléré également. La première phase passe en effet début novembre. Elle comprend des éléments techniques que l'on retrouve sur la trajectoire financière, etc. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Dans le plan de relance, on trouve aussi des approches autour des nouvelles formations de capacités d'accueil, pour savoir comment nous augmentons nos capacités d'accueil. A-t-on des propositions ? Que ce soit en bac+1 ou dans d'autres formations plus longues.

Avec la réforme de la licence professionnelle, il y a les BUT. Les BUT sont à isopérimètre, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de financement supplémentaire, en tout cas pour transformer DUT en BUT. C'est un élément qui sera vu en CEDU, mais nous irions vers la création d'un BUT informatique, dont on parle depuis quelques années, et qui pourrait voir le jour, d'autant que nous avons des possibilités d'achat immobilier à Chérioux qui donnent une respiration et permettraient de localiser un projet informatique ambitieux sur le site de Chérioux. L'école Épicène pourrait aussi se déplacer. Nous pourrions avoir un projet avec une programmation, et voir quels laboratoires pourraient éventuellement se déplacer. Les BUT s'accompagneront de créations de postes, ce qui donnerait aussi du souffle en formation et en recherche, comme nous l'avons d'ailleurs fait les années précédentes et cette année encore.

Il y aura sans doute d'autres approches. Le paramédical est mis en avant très fortement par l'État et par le rectorat sur le fait qu'il est important d'universitariser.

La crise sanitaire montre que nous sommes en difficulté s'agissant des aides-soignants, des infirmières, etc. Il y aura manifestement un grand plan piloté à la fois par le rectorat, le MESRI finalement, et par la région qui a également la main sur ces formations et qui effectuera des propositions, assez vite puisqu'un plan national de l'ordre de 100 millions serait dégagé autour des formations paramédicales. Je n'en ai pas les contours exacts, mais nous devrions avoir des signaux dans peu de temps.

Tout cela se met en action pour nous en programmation et en dialogue stratégique et de gestion. Le « 1 » correspond à ces éléments très opérationnels dont je vous parle, capacité d'accueil, etc., puisque derrière, il y a Parcoursup pour ouvrir. Une campagne d'emplois sera refaite aussi. Nous parlerons de la campagne d'emplois d'aujourd'hui, mais une sera peut-être spécifique en janvier, pour ouvrir ces postes et être opérationnels à la rentrée 2021, car tel est le calendrier qui nous est demandé.

Tout cela sera dans la note budgétaire que nous sommes en train de préparer pour vous la présenter novembre prochain. Je pense qu'elle intégrera un budget prévisionnel qui ne sera pas un « budget chagrin », mais qui comprendra de bonnes nouvelles. Nous serons prudents, mais la taxe d'apprentissage a ramené plus d'un million d'euros, l'alternance et l'apprentissage se passent plutôt bien avec des plans de soutien très forts du gouvernement. Nous sommes donc probablement sur une trajectoire positive pour le budget.

Nous avons déposé les deux campus des métiers, « bâtiment numérique », qui est déjà un deuxième tour, et « santé bien vieillir », avec une performance des services, en particulier de la part de Clémence GROS, qui a donné un coup de collier final et cela a pu être déposé en temps et en heure. Vous aviez eu les présentations. Rien n'a été modifié. Il s'agit simplement du dépôt de ces dossiers, qui passeront, nous l'espérons, très soutenus par le rectorat – ce dernier nous donne d'ailleurs des signaux budgétaires sur les Cordées de la réussite sur ces campus, signaux très intéressants – et la région, très en soutien à son plus haut niveau de ces aspects, que

nous avons un peu anticipé. Il n'a pas été échappé à la région qu'il faut avoir une vision pour remporter des appels d'offres.

Voilà ce que j'avais à vous dire en introduction ? Frédéric, avez-vous des points supplémentaires à aborder ?

M. DEHAN – Je voudrais rappeler une décision évoquée lors du dernier comité technique vendredi dernier pour les personnels administratifs et techniques BIATS, ce que l'on a appelé travail à distance en lien très étroit avec la crise sanitaire que nous sommes en train de vivre. Cela permet, à minima jusqu'à Noël, du télétravail organisé de façon un peu plus fluide, à hauteur de deux jours par semaine maximum. Mis à part cet élément, je n'ai pas d'autre précision à apporter.

M. THAUVIN – Je n'ai pas très bien compris. Il me semble que tu as indiqué qu'il n'y avait pas de financement supplémentaire pour le passage des DUT vers les BUT, sauf pour les créations. Le BUT informatique aura des postes, mais pour tous les autres, il n'y aura rien, c'est bien cela ?

M. DUBOIS-RANDÉ – Il faudra négocier, comme d'habitude, mais c'est à isopérimètre.

Mme de SUREMAIN – J'imagine qu'il convient de prendre un micro pour l'enregistrement, car j'ai pu constater dans les PV qu'il manquait parfois des passages qui n'avaient pas pu être enregistrés, d'autant que nous portons des masques et que cela doit compliquer la transcription.

Ma question est brève et porte sur l'ordre du jour. Nous avons discuté la dernière fois du contrat de site. Il avait été annoncé qu'il serait présenté en CA fin octobre. Où en est-on du contrat de site, le volet commun, mais surtout le volet UPEC ?

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous n'avons pas eu de retour du ministère si ce n'est que ce dernier nous a fait savoir qu'il voudrait une dizaine d'indicateurs. Je pense que la copie sera extrêmement réduite. J'ai tout de même demandé à Julien de repartir aux nouvelles. Nous en avons eu quelques-unes : ils sont totalement débordés et nous

devrions avoir un retour dans les quinze prochains jours. C'est ce qu'ils nous ont dit. Nous verrons.

Mme de SUREMAIN – Quand sera-t-il voté et présenté au CA ?

M. DUBOIS-RANDÉ – Ce n'est pas encore calé.

M. DEHAN – J'apporterai une précision. Le volet commun est en navette – nous avons vu un message de Philippe TCHAMITCHIAN il y a une quinzaine de jours – mais là encore avec aucune certitude quant à son format définitif par rapport à la tutelle. Nous n'avons donc pas de date pour le vote.

M. BERNARDINO. – Un point nécessite le quorum physique. Nous allons donc le traiter en premier afin qu'il n'y ait pas de problématique de vote et que nous puissions dérouler correctement le CA d'aujourd'hui. Je propose donc que nous mettions l'approbation des procès-verbaux en attente et passions au premier point de la Vie institutionnelle et la révision des statuts de la fondation.

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.1. Révision des statuts de la fondation UPEC

M. ZIDI – Bonjour à tous. Nous revenons vers le conseil d'administration de l'UPEC au sujet des statuts de la fondation.

Je ferai brièvement quelques rappels sur le processus de création de la fondation partenariale. En cette période difficile due à la Covid19 et comme souvent lors du montage de ce type de projet, un certain nombre de difficultés sont apparues, notamment le fait de mobiliser les partenaires extérieurs, membres fondateurs. Ils doivent en effet réunir leurs instances, faire valider leur participation à la fondation, en particulier au travers des statuts que vous avez adoptés en mai dernier, sans parler de dossiers RH qu'ils ont souvent à gérer en interne et qui ne sont pas simples actuellement. Il en va de même pour le fonctionnement des circuits administratifs externes qui ont été ralentis en cette période relativement difficile.

Ceci dit, après votre vote de mai dernier relatif aux statuts de la fondation, ceux-ci ont été transmis aux membres fondateurs pour examen au sein de leurs instances, avec des allers-retours, que nous allons examiner dans quelques instants. Ils ont été envoyés ensuite au rectorat qui les a transmis aux MESRI. Nous avons pu avoir un premier avis, avec des modifications qui nous ont été demandées et que nous examinerons également dans quelques instants.

L'équipe politique l'avait clairement indiqué il y a quelques mois, il s'agit pour nous, au travers de ce montage de la fondation partenariale, d'être complètement transparents vis-à-vis de la communauté. En plus des statuts, vous aviez approuvé un mandat donné au Président pour qu'il puisse négocier avec les partenaires, en particulier s'il y avait des modifications au niveau des statuts. Lorsque celles-ci sont non substantielles, la négociation pouvait se faire entre le Président et les partenaires. Au travers de tous les allers-retours que nous avons eus avec les partenaires et avec la tutelle, nous avons considéré que les modifications étaient relativement substantielles. Il s'agit de vous les présenter de façon à être transparent dans le montage de ce projet de fondation. Nous l'avons dit à plusieurs reprises, il s'agit d'un outil au service de la communauté et de toute la communauté.

Je n'ai pas assisté à la fin de la commission des statuts qui a examiné ces changements. Nicolas interviendra sur ce qui a été discuté et sur l'avis qui est formulé pour le CA d'aujourd'hui.

Je propose d'examiner ces modifications.

– Préambule, page 2. Un partenaire, l'AGEFIPH, a souhaité ajouter la partie « inclusion sociale et professionnelle » dans les objectifs portés par notre université. Cela ne pose aucun problème, il s'agissait simplement de le préciser.

– Page 4, Article 6, Moyens d'action. Il s'agissait de préciser l'inclusion « dans la formation et en emploi ». Ce sont des objectifs que se fixe l'université et que se fixera

la fondation.

– Article 7. Il s’agit là de deux points importants. Dans la version initiale des statuts, CMI (Crédit Mutuel Innovation) s’était proposé pour être membre fondateur. Il a souhaité ne pas s’engager dès maintenant. Au mieux, ce sera à partir de 2021, sachant qu’il soutient le projet de fondation partenariale. Cela signifie que nous aurons quatre membres fondateurs extérieurs. Ceux qui nous accompagnent, définitivement puisqu’il y a eu passage dans leurs instances, sont : l’AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l’insertion des personnes handicapées) ; Thalès, BNPP, le conseil départemental 77. Cela ne change pas par rapport aux membres initiaux, CMI se met simplement en retrait dans un premier temps.

Le plan d’action pluriannuel a été modifié à deux niveaux. D’une part, CMI n’apparaît plus en termes financiers. D’autre part, modification sur laquelle je reviendrai un peu plus tard, l’UPEC participe au total sur un budget de 435 000 euros et non plus 450 000 euros. Cette différence de 15 000 euros s’explique par le fait qu’avec l’accord du rectorat, l’UPEC prendra en charge le coût de la caution bancaire de l’ensemble des membres fondateurs. Cela évite de retarder le processus de création de fondations. La LPPR qui est actuellement en discussion au Parlement prévoit de supprimer cette caution bancaire pour les structures publiques, mais rien n’est sûr puisqu’il y a encore des discussions parlementaires autour des fondations partenariales.

Il s’agit donc pour l’UPEC d’éviter de solliciter à nouveau les partenaires pour cette caution, mais cela n’a aucune conséquence sur le budget qu’apporte notre université. Le rectorat a validé ce schéma. Nous vous proposerons un peu plus tard d’approuver ce cautionnement collectif au travers d’une délibération.

– Page 5, il s’agit d’une réécriture par notre avocat, en accord avec le rectorat. Un terme a été ajouté et cela ne change rien sur le fond.

– Article 9. Les statuts initiaux prévoient que d’autres membres fondateurs rejoignent

la fondation. Il a été précisé que le collège des fondateurs du CA de la fondation décidera de cette admission et que celle-ci se fera en application de la loi et du règlement intérieur de la fondation.

– Article 11, composition du conseil d’administration de la fondation. Du fait du retrait de CMI, nous arrivons à 19 membres contre 20 initialement. Dans cette nouvelle configuration, l’UPEC pèse un peu plus puisque nous aurons 8 représentants sur 19 au lieu de 8 sur 20.

Il a également été ajouté ici une demande du conseil départemental du 77 qui a souhaité qu’il soit inscrit dans les statuts que son Président ou son représentant siégera au CA de la fondation. Cela ne pose pas de problème.

– Article 12, Présidence de la fondation. Lors de nos discussions au mois de mai, il avait été décidé au niveau de l’université que le Président de la fondation était le Président de l’UPEC. Le rectorat et le MESRI nous ont demandé de modifier l’article 12 en indiquant clairement que le Président de la fondation est élu par le conseil d’administration de la fondation. Après de multiples discussions, nous avons convergé sur cette modification : le Président de la fondation sera élu par le collège des membres fondateurs. Ce collège est composé de 12 membres, dont 8 représentants de l’UPEC. *In fine*, on arrivera au même résultat que ce qui était prévu initialement, mais la tutelle a souhaité clairement que le président d’une fondation de ce type ne soit pas clairement défini d’emblée comme le président de l’université.

Nous avons considéré qu’il s’agissait de modifications substantielles. C’est pourquoi nous revenons vers vous.

Je vais donner la parole à Nicolas, qui a présidé la commission des statuts.

M. LIGNEUL – Je voudrais d’abord remercier les membres de la commission des statuts qui ont eu la gentillesse de se libérer dans l’urgence pour que nous puissions siéger en visioconférence le 5 octobre.

Je ne vais pas revenir sur tous les points présentés par Mustapha, cela ne présenterait aucun intérêt pour vous. Nous les avons tous balayés à la commission des statuts. Quelques observations sont toutefois nécessaires.

L'avis de la commission a été favorable de façon unanime à l'adoption de ces modifications statutaires. La raison pour laquelle il s'agit d'un avis unanime est qu'en réalité, nous n'avons pas le choix puisque c'est imposé par le rectorat et le ministère. C'est un peu à prendre ou à laisser. Nous ne pouvons pas avoir beaucoup plus de possibilités que ce qui a été obtenu, sauf peut-être une, sur laquelle je vais revenir.

Deux aspects sortent un peu du lot en dehors des aspects sur l'intégration, l'AGEFIPH, qui sont naturels et ne posent pas de difficulté. Deux aspects me paraissent un peu plus significatifs et un peu plus de fond. Il s'agit de la modification des apports et des 15 000 euros, mais comme cela fait l'objet d'un point de l'ordre du jour, je n'y reviens pas de suite. Le deuxième est l'aspect de gouvernance et la réforme de l'article 12.

La modification de la composition du collège du fondateur est une bonne nouvelle. 8 sur 19 est mieux que 8 sur 20. En ce qui concerne l'article 12, c'est une mauvaise solution, mais c'est la moins mauvaise possible. Nous étions tous favorables à ce que le Président de l'université soit le Président de la fondation, pour des raisons de cohérence et pour faire en sorte que la fondation reste dans la ligne de l'université. Ce n'est manifestement pas possible. La solution qui a été trouvée consistant à faire élire le Président par le collège des fondateurs est une bonne solution, car elle permet qu'une majorité de représentants de l'université puissent participer à cette élection. Cela dit, nous ne savons de quoi l'avenir sera fait et nous ne savons pas si les huit représentants de l'université voteront dans le même sens, voteront pour le Président de l'université. Dans le cadre des débats qui sont les nôtres, il peut y avoir des discussions, des remises en cause. Mon sentiment est que nous ne pouvons pas obtenir plus que cela, mais ce n'est pas la panacée non plus.

En revanche, la commission des statuts voulait attirer l'attention du conseil

d'administration sur la nécessité de suivre avec un soin particulier la rédaction du règlement intérieur de la fondation auquel il est souvent renvoyé sur ces questions importantes. Par exemple, pour ce qui est de l'article 12, il prévoira les modalités de l'élection. L'idée est vraiment de coller à la rédaction du règlement intérieur pour s'assurer que l'on va le plus possible dans le sens qui avait été globalement dessiné lors des débats de mai dernier.

Sur le fond, il n'y a pas de remise en cause du mandat qui avait donné au départ. Je trouve très bien que nous puissions avoir ce débat aujourd'hui. Ce n'était pas une nécessité juridique. L'équipe de direction aurait pu s'en passer en disant qu'un mandat global avait été donné en mai et qu'il ne s'agissait pas de questions suffisamment significatives. Je trouve que c'est bien d'avoir fait ce choix et d'avoir ressaisi la commission des statuts et le conseil d'administration pour suivre cette évolution, car sur le fond, c'est tout de même très largement l'expression de la tutelle et notre marge de manœuvre est vraiment très réduite.

Je répondrai à toutes vos questions. Je vous remercie.

M. TEBOUL – N'y a-t-il tout de même pas un risque de rejet de la part des autres fondateurs ? À eux quatre, ils contribuent plus que l'UPEC financièrement. Ils savent d'emblée que les possibilités d'une présidence sont quasiment exclues en ce qui les concerne. Ce point a-t-il été envisagé ?

M. ZIDI – Les statuts qui vous ont été présentés avec les modifications sont passés dans les instances des membres fondateurs.

M. TEBOUL – Ils sont donc informés et il n'y a pas d'obstacle sur ce point de leur part, n'est-ce pas ? Ils sont favorables à ce que finalement, ce soit une personnalité de l'UPEC qui préside la fondation.

M. ZIDI – Il n'y a pas de problème sur ce point. Les statuts initiaux le précisent clairement et cela ne posait pas de problème. C'est encore plus le cas dans la nouvelle configuration.

Mme de SUREMAIN – La question de la présidence de la fondation est très importante. On peut comprendre que la tutelle veuille une formulation plus ouverte et accorde une place importante à l'élection. Cependant, il me semble que du point de vue du CA de l'UPEC, il est important de sécuriser le processus. Sans intervenir dans la rédaction des statuts, il existerait une façon assez simple de le sécuriser : demander un engagement du président de l'UPEC à se présenter à l'élection à la présidence de la fondation, avec une trace dans les PV du CA. Si les 8 membres de la fondation issus de l'UPEC ne votent pas pour le Président de l'UPEC, il y aura effectivement des questions à se poser, en effet, mais je pense que cette solution sécuriserait le processus.

M. DUBOIS-RANDÉ – Oui, c'est une bonne idée.

Mme de SUREMAIN – Il faudrait le formaliser.

M. DUBOIS-RANDÉ – Oui, nous allons le faire. Nous allons d'abord prendre les questions.

M. PELLET – J'avais une question et une remarque, mais comme ma question portait sur le cautionnement et que c'est à l'ordre du jour, nous en parlerons à ce moment-là.

Ma remarque est la suivante. Les modifications proposées pour la régularisation du retrait du Crédit Mutuel sont normales. En revanche, la modification de l'article 12, contrairement à ce que Monsieur LIGNEUL semblait dire, ne paraît pas bénigne et il est normal qu'elle passe devant le CA.

Nous avons maintenant un historique de cette fondation au CA. C'est la quatrième ou cinquième fois que nous votons, c'est une affaire à épisodes. Personnellement, je ne vois pas fondamentalement d'inconvénient à cette dernière modification, car je n'y croyais pas trop. Depuis le début, je pensais que cette garantie qui a été donnée tiendrait mal face aux partenaires. Je ne suis donc pas surpris. Il me semble assez normal que cela doive passer par une élection. Toutefois, je rappelle que depuis le

débat initial, toutes les garanties qui avaient été posées pour obtenir le vote en faveur de la fondation partenariale plutôt que de la fondation universitaire sont tombées les unes après les autres à chaque vote. Je fais le constat. Si cela ne gêne personne, très bien. Mais la majorité des sièges à l'UPEC, le mode d'élection, le fait que le Président ne soit pas décompté parmi les membres de l'UPEC, le fait que la présidence aille directement au Président de l'UPEC, toutes ces garanties proposées pour rassurer le CA sur le fait que la fondation n'échapperait pas au contrôle de l'UPEC sont tombées au gré des réécritures.

M. ZIDI – Nous n'allons pas polémiquer, mais dire qu'il y a eu une pression des partenaires pour que l'article 12 soit écrit de cette façon est archi faux. La demande vient de la tutelle. La question de la présidence n'est pas le problème des partenaires que sont BNPP, Thalès, AGEFIPH, le CD 77. Ce sont des partenaires historiques au niveau de l'université. Tout le monde les connaît, un certain nombre sont ici. Ils sont loin de cette histoire de gouvernance.

... Tu as sous-entendu que nous avons cédé aux partenaires. Non. C'est une demande de la tutelle. De toute façon, le circuit administratif est celui-là. Il n'y a pas le choix. L'université ne va pas créer son « bidule » dans son coin, nous devons avoir l'aval de la tutelle. Jusqu'à preuve du contraire, nous dépendons du rectorat et nous dépendons du ministère. Tout ce que nous montons doit passer à travers ces circuits administratifs.

Je préfère rectifier ce qui a été dit. Les partenaires ne sont absolument pas intervenus dans la modification de l'article 12.

M. PELLET – Ce n'est pas le sujet. Comme d'habitude, tu passes un quart d'heure à répondre à quelque chose que je n'ai pas dit.

M. LIGNEUL – Je ne voudrais pas alourdir le débat inutilement. J'entends la remarque sur la nécessité de garantir l'indépendance, la place de l'UPEC pour la fondation. Je crois qu'au-delà de la polémique, nous partageons tous cet objectif. J'assume d'avoir

participé à ce choix stratégique à la commission des statuts. Il s'est agi de mettre le plus de garanties possible et de donner un mandat au Président pour négocier et défendre les intérêts de l'université. C'est ce que nous avons proposé et que vous avez accepté lors du conseil d'administration du mois de mai.

Le sens de mon observation est, compte tenu de ce mandat qui a été donné, qui me semblait clair, que nous aurions très bien pu ne pas revenir là-dessus. Par ailleurs, pour vous répondre complètement, nous savions bien aussi que nous n'obtiendrions pas toutes les garanties que nous souhaitions, et nous avons essayé d'en obtenir le plus possible. Je crois que nous en avons tout de même un certain nombre. Il existe très peu de risques de dérive institutionnelle. Il en existe, nous n'avons pas de garantie absolue. Il existe un risque de dérive si les représentants de l'UPEC décident tous d'aller dans un sens contraire aux intérêts de l'UPEC, nous aurons une difficulté. Cela est clair, mais c'est un risque qui me paraît extrêmement réduit.

Une fois encore, c'est une exigence de la tutelle pour un fonctionnement démocratique. Il est difficile de s'opposer au fonctionnement démocratique d'une fondation. C'est la raison pour laquelle la marge de manœuvre qui est la nôtre est limitée. Je ne voulais pas dire autre chose que cela.

M. PELLET – Je répète que la question de l'élection n'est pas un problème. Que l'on préfère prévoir une élection plutôt qu'une désignation automatique dans les articles me paraît plutôt normal. D'autres renoncements me semblent plus graves, comme le fait qu'il n'y ait que deux représentants du personnel et que l'on n'ait même pas défini les modalités de leur désignation : élection ou nomination ?... Le souci n'est pas la perte de contrôle par l'UPEC, mais par le CA, c'est du droit de regard du CA de l'UPEC sur la Fondation qu'il s'agit. Nous n'allons pas refaire le débat, c'est tout ce que je voulais dire.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous allons peut-être formuler la proposition de Marie-Albane, que je trouve très bien et de l'acter. Nous ferons un courrier officiel, mais le Président

s'engage à se présenter comme Président de la fondation.

Mme de SUREMAIN – J'aurais une autre question sur l'article 9, sur l'ajout de « le cas échéant ». Le cas échéant de quoi ? Je donne lecture de la phrase « *Les fondateurs admis postérieurement à la création de la fondation sont tenus de participer, le cas échéant, au programme d'action pluriannuel en cours ou à la dotation dans les conditions...* ». Sur quoi porte « le cas échéant » ? D'autant que si j'ai bien lu ce que nous allons voter, « le cas échéant » n'est pas placé au même endroit. Peut-être faut-il placer « le cas échéant » après « programme ».

M. DUBOIS-RANDÉ – Je vais donner la parole à Véronique DEBORDE, qui est la Directrice de la fondation. Pouvez-vous présenter ?

Mme DEBORDE – Bonjour à tous. J'apporterai une précision sur « le cas échéant » qui peut paraître bizarre et mal placé. Nous avons été challengés par le rectorat qui indiquait que tout nouveau fondateur devait forcément contribuer au plan d'action pluriannuel, ce qui a été constaté par le conseil juridique de l'UPEC. Le plan d'action pluriannuel doit être au minimum de 150 000 euros. On peut envisager d'admettre un nouveau fondateur qui puisse contribuer non pas au plan d'action pluriannuel, ce qui veut dire caution bancaire, etc., donc, complications complémentaires, mais à la dotation de la fondation. Cela revient exactement au même, mais cela nous exonère des sujets liés aux cautions bancaires, etc.

Mme de SUREMAIN – Peut-être peut-on inscrire : « (...) *au programme d'action annuel, le cas échéant...* ». Ce serait plus clair et c'est la formulation que vous avez adoptée dans un point suivant de l'ordre du jour.

M. DUBOIS-RANDÉ – Très bien. Je vous propose de passer au vote.

Mme HMAMOU – M. GRIMBERT a donné procuration à M. TEBOUL. Mme LANGLOIS a donné procuration à M. TEBOUL. Mme RUBENS a donné procuration à M. THEVENET. Mme CASCONÉ a donné procuration à M. THAUVRON. Mme DESPRES a donné procuration à M. THAUVRON. M. TROUMI a donné procuration à M. DELBE.

Mme ARMINOT a donné procuration à Mme CACHET-VIVIER. M. MOWENSTEIN a donné procuration à M. THEVENET. M. QUESTIAUX a donné procuration à Mme CACHET-VIVIER. M. DOUSSET a donné procuration à Mme CADUSSEAU. Mme LE LAGADEC a donné procuration à Mme de SUREMAIN. Mme SERT a donné procuration à M. DUBOIS-RANDE. M. BAZIN a donné procuration à M. DUBOIS-RANDE. M. LE GALL a donné procuration à Mme CADUSSEAU. Mme MATTEI a donné procuration à Mme NGUYEN.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je passe donc au vote. Qui s'oppose ? Procurations contre ? Qui s'abstient ? Procurations abstentions ?

Deux abstentions.

Merci.

La révision des statuts de la fondation UPEC est adoptée

2.2. Modification des statuts de l'université

M. LIGNEUL – Ce point est surtout un point formel. La question était la mise à jour des statuts de l'université compte tenu de l'évolution de ses composantes. Nous n'avons pas fait de révolution puisque le conseil a déjà voté et débattu amplement sur l'évolution des composantes en question. L'ESIBE est devenue l'EPISIN. De même la faculté de médecine est devenue santé et l'Unité de formation recherche d'AEI est devenue *l'international school*. Bref, ces modifications ont déjà été adoptées par le conseil d'administration et il s'agissait simplement de remettre à jour les statuts pour qu'ils soient en phase avec la réalité de notre situation.

Je vous propose donc de voter cette modification qui a donné lieu à une discussion rapide et un avis unanime de la commission des statuts le 5 octobre dernier.

M. PALAU – Je vois qu'il est noté « UFR d'AE-IS, IPAG ». Ne vaudrait-il pas mieux mettre l'IPAG plutôt en trait d'union avec l'UFR d'Études politiques puisque le projet

était de les fusionner ?

M. LIGNEUL – Oui, c'est exact.

M. DUBOIS-RANDÉ – Les procurations n'ont pas changé, me semble-t-il.

Mme HMAMOU – Si. Monsieur VALLEE a donné procuration à M. PELLET. Mme FAURE a donné procuration à Mme COSTES.

M. BERNARDINO. – Nous passons au vote.

Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ?

Merci.

La modification des statuts de l'université est adoptée
--

M. BERNARDINO. – Nous allons inverser deux points de l'ordre du jour, car Guillaume BOURLET, qui doit présenter le projet Skillbridge n'est pas encore arrivé. Je propose que nous traitions le point sur la situation de la mise en place de l'organisme de formation en apprentissage.

2.4. Point sur la situation de la mise en place de l'organisme de formation en apprentissage (OFA)

M. LEONEL – Bonjour à toutes et tous. Peut-être un petit mot d'introduction pour ce sujet avant de donner la parole à Cécile JAHAN, Directrice de la formation professionnelle qui m'accompagne sur ce sujet.

Il s'agit en effet d'un point de situation sur la mise en place de l'organisme de formation en alternance (OFA). La loi Avenir de septembre 2018 a ouvert le champ de la formation professionnelle de manière large, et permet aux universités de s'approprier toute la dimension au regard de l'alternance et de la formation continue. C'est une approche totalement revue et revisitée de manière à intégrer de façon globale dans cette formation professionnelle les différents champs de la formation, qu'ils soient en alternance ou continus.

Nous avons eu une première phase d'échanges afin de faire évoluer les statuts de l'université au CA du 31 janvier. Les statuts avaient en effet évolué de façon à pouvoir enregistrer des contrats d'apprentissage dans les statuts, mais aussi de faire évoluer les statuts de la DiFPro (service de formation universitaire) pour accueillir en son sein l'organisme de formation en alternance.

Ceci nous a permis de créer l'OFA et d'avoir un plan stratégique permettant de réinternaliser les contrats d'apprentissage pour les gérer au mieux avec les équipes et articuler de manière active et réactive notre politique de l'alternance. C'est ainsi que nous nous étions donné une preuve de concept en disant que dans ce projet de construction de la formation en alternance réappropriée au sein de l'UPEC, nous envisagions d'atteindre un cap sur de nouvelles formations, sans pour cela toucher aux formations existantes dans les CFA de nos partenaires, et de nous donner l'objectif d'une centaine de contrats. Je laisserai Cécile où nous en sommes par rapport à cet objectif.

Nous avons construit le projet, que nous avons présenté en DSG1 puis en DSG2 à nos instances rectORAles, permettant également de solliciter de la part de nos instances un budget de 200 000 euros qui vient s'ajouter à la décision prise en ÇA de prendre sur le fonds de roulement 200 000 euros pour 2020. C'est un signe positif qui nous a été envoyé au niveau du DSG1 et qui a été confirmé au niveau du DSG2 avec les échanges avec Simone BONNAFOUS. Ce projet a en effet été retenu et nous avons reçu l'accord de poursuivre et toucher les 200 000 euros. Nous avons le soutien fort de la rectrice de l'enseignement supérieur de l'Île-de-France.

En nous adjoignant les compétences d'une prestataire, cela nous a permis de mettre en place l'OFA. Nous pouvons vous annoncer que la barre des cent contrats a été largement dépassée. Nous envisageons de vous présenter un plan de sortie des formations du partenaire CFA SUP 2000. Jusqu'ici, aucune formation n'a bougé et il s'agissait uniquement de nouvelles formations portées par quatre composantes qui

ont suivi l'aventure.

Ce plan de sortie suit le protocole que l'on a imaginé au niveau du projet présenté en DSG2. Il s'agit ainsi d'envisager de sortir pour la rentrée 2021 les formations en apprentissage dit de cycle long, c'est-à-dire les M1 + M2, les contrats de deux ans, voire de trois ans, des cycles ingénieurs, puis les cycles courts pour l'année suivante. C'est une proposition. J'ajoute que les composantes qui souhaitent sortir les formations dites de cycle court (licence 3, LP, master 2, etc.) peuvent l'envisager. C'est pour cela que nous sommes en train de bâtir ce plan de sortie en termes de modélisation de façon à pouvoir mettre les moyens utiles au regard de la gestion, de l'accompagnement et du travail mutualisé avec les composantes puisque tout ceci se fait avec la meilleure synergie possible.

Sur cette base, nous avons programmé cette information aujourd'hui, un COPIFA qui se tiendra le 3 novembre pour avoir le retour des différentes composantes en termes d'effectifs. Il s'agira ensuite de prévenir notre partenaire, le CFA SUP 2000, des formations qui seront sorties de façon à ce que lui comme nous puissions anticiper tout cela. Nous pourrions peut-être acter lors du CA du 6 novembre la liste que le Président adressera au CFA SUP 2000.

Je tiens à remercier le travail accompli à la DiFPro par sa directrice, sa directrice adjointe. Je voulais vous annoncer l'arrivée de Mauricette JARRY, en charge du pilotage de l'opération à la DiFPro. Nous aurions aimé qu'elle soit parmi nous ce matin, mais elle est malheureusement en septaine. Nous espérons la revoir lundi prochain et vous la présenter, mais nombre d'entre vous la connaissent déjà certainement. Dans un passé assez récent, elle était en effet directrice adjointe du CFA SUP 2000.

Je remercie également les composantes qui ont mis de nouvelles formations, mais aussi toutes celles avec qui j'ai des échanges réguliers pour bâtir tout cela et avec lesquelles nous avons un dialogue vraiment constructif, ainsi que tous les collègues qui mettent beaucoup d'énergie dans l'alternance.

Je donne la parole à Cécile.

Mme JOHAN – Merci, Éric. Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter la mission apprentissage que la DiFPro a acceptée et qui n'est pas une mission impossible.

Je rappellerai les prévisions qui ont été faites et ce qui a été réalisé. La mission a démarré au mois de mars, juste avant le confinement. C'est important de le préciser puisqu'elle s'est réalisée dans ces conditions-là. Je vous présenterai ensuite quelques résultats au bout de quelques mois.

Pour rappel, il avait été prévu un plan de développement sur trois années, avec une montée en puissance progressive.

La première année, 2020, preuve de concept, devait permettre à la DiFPro de mettre en place des process pour enregistrer les premiers contrats – nous étions partis sur cent contrats – et, en renfort RH pour mettre en place cette nouvelle activité, trois premiers recrutements, ainsi que de l'investissement pour de l'équipement.

Une montée en puissance était prévue sur 2021 avec 500 contrats confiés en gestion à la DiFPro et à terme, 1 800 à 2 000 contrats, avec en parallèle un renfort en moyens humains, une équipe dédiée à ce nouveau périmètre.

Il avait été convenu aussi les prémices d'un modèle économique qui consistait en un prélèvement par la DiFPro de 400 euros par contrat, ce qui lui permettrait de fonctionner en autonomie.

S'agissant de ce qui a été réalisé, les trois premiers recrutements ont été faits, dans un contexte compliqué, car il est difficile de recruter des personnes en confinement et de les mettre tout de suite en télétravail. Néanmoins, nous avons pu intégrer à cette équipe :

– Mauricette JARRY, qui a été présentée par Éric à l'instant, qui a rejoint la DiFPro le 1^{er} juillet. Elle est en septaine, mais ne présente pas de symptômes et continuer à travailler avec nous.

– Deux gestionnaires, Audrey et Agnès, qui sont dédiées à l'apprentissage au sein de la DiFPro.

En termes d'équipements, des outils ont été mis en place. Nous avons fait le choix de l'outil YparéO, très connu, que les composantes connaissent déjà puisque les CFA partenaires l'utilisent. En France, il est largement utilisé par les CFA. À l'époque, il avait été très promu par le conseil régional Île-de-France. Une prestation d'accompagnement a été mobilisée immédiatement, dès le mois de mars, et qui nous a permis de lancer la mission tout de suite en attendant que les recrutements se fassent et que les personnes intègrent l'équipe.

Sur les cent contrats prévus au départ, quatre composantes se sont positionnées pour l'expérimentation, les deux IUT Créteil Vitry, Sénart Fontainebleau, la composante LLSH et la composante AEI.

Environ 14 formations ont été confiées qui, comme l'a précisé Éric, sont toutes de nouvelles formations. Elles n'étaient donc pas en gestion dans un autre CFA.

Les résultats qui sont affichés sont ceux d'il y a une dizaine de jours. Entretemps, le nombre de contrats a augmenté. Nous avons sorti les chiffres ce matin. Je n'ai pas pu les actualiser puisque le fichier était déjà transmis. Aujourd'hui, la DiFPro a enregistré 143 contrats. L'objectif est non seulement atteint, mais il est dépassé.

Les 143 se répartissent ainsi entre les différentes composantes :

- 5 contrats avec la composante LLSH,
- 2 contrats avec l'IUT Créteil Vitry,
- 24 contrats avec l'AEI,
- 112 avec l'IUT Sénart Fontainebleau.

Un objectif qui a été réalisé, des outils qui ont été mis en place, les recrutements qui sont lancés, et un élément important à signaler : les effectifs de la DiFPro s'accroissent. Dans ce contexte, il a été décidé d'installer une partie de l'équipe de la

Direction sur le Campus sud Seine-et-Marne, sur le site de Sénart. La DiFPro qui, à terme aura plus de 20 collaborateurs, sera installée sur deux sites : le site principal, le siège, et une antenne sur le campus Sud Seine-et-Marne. Les travaux sont en cours et à échéance très courte, une partie de l'équipe pourra s'installer là bas.

La présentation montre la répartition plus détaillée des formations concernées dans les différentes composantes. Nous avons également rappelé les attentes des composantes au démarrage du projet OFA. À ce moment là, l'attente fortement exprimée portait sur le volet administratif et financier de l'activité d'apprentissage. Il était attendu de la DiFPro qu'elle soit en capacité de conventionner et de suivre le traitement des contrats pour fluidifier les process. Nous avons donc mis l'accent sur cette activité administrative et financière. Néanmoins, une des quatre composantes a souhaité aussi que la DiFPro l'accompagne sur le placement des apprentis en entreprise. Nous avons donc pu avoir une activité de développement liée à l'apprentissage puisque notre chargé de placement a pris en charge le placement des 24 apprentis sur de nouveaux masters et ces 24 apprentis ont trouvé un contrat d'apprentissage, ont pu contractualiser et démarrer leur apprentissage.

Il est important de le souligner puisque la DiFPro a vocation non seulement à être un organisme qui va vous accompagner sur les process administratifs et financiers, mais, j'insiste beaucoup sur ce volet, c'est aussi une direction de développement qui vous aidera si vous le souhaitez dans le repérage d'entreprises et le placement de vos apprentis.

Je ne vais pas balayer en détail ce qui a été fait. Il s'agit ici d'un traçage des activités, avec un calendrier. C'est tout de même complexe ainsi que vous le voyez. Le gros des activités est la mise en place de circuits administratifs et financiers, l'implantation d'un système d'information qui va accompagner ce nouveau périmètre. Cela signifie de rédiger des protocoles, des process, de mettre à disposition un certain nombre de documents, des espaces partagés de type sharepoint. Cela fonctionne très bien dans

l'expérimentation qui a été faite avec les quatre composantes. Chacune a pris l'habitude d'aller dans son espace et de faire un échange de documents par ce biais. Pour la suite des activités, nous sommes plus sur la partie développement et commercialisation, placement des apprentis. Il est important de préciser ici que la DiFPro ne travaille pas seule dans son coin. Il existe une étroite collaboration avec les responsables pédagogiques des formations pour coconstruire l'argumentaire commercial et de placement et faciliter le placement des apprentis dans les entreprises.

Financièrement, un accompagnement est effectué, ainsi qu'Éric l'a souligné, avec un soutien du rectorat, mais nous avons candidaté à un appel à subventions publié par France Compétences, dont nous attendons la réponse. Si celle-ci est positive, cela permettra à la DiFPro d'avoir des ressources complémentaires pour lui donner plus d'aise dans son développement.

Ce qu'il reste à faire. Nous sommes dans une période que nous avons qualifiée de preuve de concept. Nous allons passer à une consolidation des process, ainsi qu'à une montée en puissance. Cela va se traduire par un grossissement de la DiFPro en termes d'effectifs, vous avez vu la projection de recrutements qui a été annoncée.

Cela veut aussi définir un modèle économique. Il a été posé un prélèvement de la DiFPro par cocontrat. Ce modèle devra être stabilisé et il faudra faire en sorte que toutes les parties prenantes s'y retrouvent, les composantes, la DiFPro et, d'une manière générale, l'UPEC.

Il s'agit aussi de mettre en place une comptabilité analytique, obligatoire dans le cadre de la mise en place d'un OFA. Ce chantier a été lancé.

Il conviendra de mettre en place la signature électronique, chantier également lancé.

Il s'agira de stabiliser le système d'information et, à terme, homogénéiser les systèmes d'information puisqu'on raisonne FA, FC, VAE, mais en réalité, tout cela est

de la formation professionnelle et il sera plus simple et pertinent pour nous de travailler avec des outils unifiés et des process unifiés.

Je terminerai sur un mot qui commence à être de plus en plus cité dans nos réunions : QUALIOPI. La DiFPro doit, comme tous les services de formation professionnelle en France, aller vers la certification QUALIOPI. C'est le label qualité qui nous permettra de rester dans cette démarche de formation professionnelle et d'aller chercher les financements mutualisés.

Je vous remercie de votre attention et nous restons à votre disposition pour toute question.

M. LEONEL – Je vais ajouter un petit point aux éléments qu'a donnés Cécile, que je remercie. Nous avons pris le terme OFA, Organisme de formation en alternance, tel qu'il est décrit dans la loi Avenir. Je pensais à ce moment-là que tous les organismes allaient s'approprier cette terminologie. Or, il se trouve que les CFA gardent tous leur terme « CFA » et nous devons conduire une réflexion pour savoir si on ne peut pas appeler cet OFA le CFA UPEC en termes de marque, de façon à être bien identifié et compris.

Nous sommes évidemment prêts à répondre à vos questions.

M. THAUVRON – Cette année, le traitement des contrats a été assez catastrophique pour le CFA SUP 2000. Nous avons eu beaucoup de problèmes, beaucoup de retards, certains même très embêtants. BNP Paribas est notre premier partenaire. Il a dû décaler l'intégration de certains apprentis parce que CFA n'avait pas traité les contrats. Nous n'avons pas la main sur la façon dont CFA SUP 2000 traite ces dossiers. Il me semble donc extrêmement important qu'en amont, les composantes soient associées à la façon dont les choses vont être gérées pour voir aussi comment on peut travailler en fonction des spécificités. Au mois d'août, pendant quinze jours, il n'y a plus personne. C'est un problème. Nous avons 505 apprentis et il est vraiment très important que le process soit très fluide.

M. LEONEL – Tout à fait. Tel est bien l'esprit. La démarche est de travailler de manière commune et de manière bien personnalisée avec les composantes.

Mme de SUREMAIN – On peut se réjouir qu'en dialogue stratégique et de gestion phase 2, vous ayez obtenu le soutien qui était annoncé. J'ai plusieurs questions. Vous avez évoqué la tarification de l'activité de l'OFA, 400 euros par traitement de contrat. J'imagine que le tarif ne sera pas le même et que vous avez une offre de service de placement d'apprentis. Comment voyez-vous les choses avec cette offre de service, qui peut être graduée ?

J'ai une question qui nous ramène peut-être un peu en arrière, sur laquelle vous vous êtes peut-être exprimés dans d'autres contextes, mais je ne pense pas que cela ait été présenté en CA. Nous avons des interrogations l'année dernière sur la fixation des tarifications des contrats. Les choses étaient un peu évolutives. Il me semble que là, les tarifs ont été fixés. Quelle incidence cela a-t-il sur l'évolution des ressources que vous pouvez anticiper ? Cette tarification est-elle plutôt assez favorable ? J'imagine que cela dépend des secteurs, des branches, etc.

Ma troisième question est une question que vous posez dans l'une de vos diapositives et qui concerne FCA Manager. L'expérimentation a été suspendue. Où en est-on ?

Enfin, la comptabilité analytique sera très importante, notamment pour évaluer les coûts de la formation continue, qui est un autre volet de votre activité.

Mme JOHAN – Sur la première question relative au prélèvement par la DiFPro, les 400 euros ont été convenus à l'issue d'un groupe de travail qui a été proposé au début du mois de mars, avant le lancement de la mission apprentissage. C'est un montant sur lequel nous nous sommes mis d'accord après avoir fait un comparatif de ce qui était prélevé par les autres CFA. C'était donc un point de départ. Il avait été convenu que nous rediscuterions ce tarif, que nous verrions comment le faire évoluer, selon les besoins, selon l'application de la DiFPro. La discussion n'a pas été encore reprise, car nous reprenons doucement nos activités, mais le modèle économique

sera stabilisé. Il faut que ce dernier reste avantageux pour les composantes par comparaison avec ce qu'elles ont connu ailleurs dans les autres CFA. Ce sera donc un point de vigilance. Il faut aussi que la DiFPro s'y retrouve puisqu'elle a des dépenses de personnel, de matériel, etc.

Cet équilibre sera travaillé ensemble puisque nous allons reprendre les travaux pour fixer le modèle économique de la DiFPro. Cela va d'ailleurs s'inscrire dans un travail plus large de modèle économique de l'établissement puisque c'est une direction de l'université.

Les coûts contrats sont aujourd'hui fixés, il n'y a plus de fourchette. En fonction des formations, c'est plus ou moins intéressant par rapport à ce qui avait été proposé avant. Je n'ai pas le détail, mais je pourrai vous transmettre les éléments si cela vous intéresse. Nous avons fait un calcul de ce que les premiers contrats ont déjà rapporté à l'UPEC. Nous avons quasiment un million d'euros sur le chiffre d'affaires apprentissage. Nous arrivons donc déjà à un volume intéressant et nous sommes là uniquement sur la partie CFA de l'UPEC.

Mme de SUREMAIN – Ma dernière question portait sur la capacité de projeter les ressources, maintenant que l'on a des tarifs.

M. LEONEL – France Compétences elle-même est en train de réimaginer la tarification sur l'année qui vient. Pour l'instant, nous n'avons pas d'élément particulier. Au départ, les niveaux de prise en charge annoncés étaient pour une durée de deux ans. Des dépêches récentes annoncent qu'ils vont revisiter cela à l'aune des contrats, de la période, et de l'encouragement qu'il y a à l'heure actuelle. Je doute peu que vu les encouragements qu'il y a actuellement autour de l'alternance et de l'apprentissage, il y ait une réelle diminution à court terme. On voit bien que dans la période épidémique que nous vivons, l'alternance est tout de même une réponse efficace pour nos jeunes et même temps, pour les entreprises. Il est difficile de donner des éléments précis et chiffrés, mais c'est stabilisé et conforté.

Mme JOHAN – Le projet FCA Manager avait été lancé parce que nous avons le souci d’avoir un SI unifié sur la formation professionnelle, donc un outil qui puisse traiter aussi bien la FC, la VAE et la FA. C’est un outil prometteur. Notre impératif était de n’avoir qu’un seul outil à terme pour gérer toute la formation professionnelle. L’outil que nous utilisons actuellement, Formatic, présente un certain nombre de limites. Il est encore opérationnel aujourd’hui, mais il risque d’être dépassé demain. Il s’agissait donc d’anticiper le changement et d’aller directement sur un outil qui permet une approche unifiée de la formation professionnelle.

La chef de projet qui a été mandatée sur FCA, Sophie POINTEREAU, de mon équipe, a pointé un outil qui n’était pas aussi développé que ce que l’on attendait. Des fonctionnalités manquent. L’outil FCA Manager n’est pas mature pour que nous puissions l’adopter de manière globale. Nous avons donc mis le projet en stand-by. Nous avons fait le choix d’YparéO pour l’apprentissage, alors qu’il y a d’autres fonctionnalités puisque Formatic est aussi utilisé pour l’apprentissage. Pour l’instant, nous fonctionnons de cette manière. Nous ne perdons pas de vue l’objectif d’aller vers un produit qui nous permettra d’avoir un SI unifié. Est-ce que d’ici là, FCA Manager aura développé les fonctionnalités qui lui manquent et qui nous permettront de retourner vers lui ? Si c’est le cas, c’est à reconsidérer. Si ce n’est pas le cas, il existe d’autres pistes. YparéO se développe aussi de manière globale. Nous regardons donc ce que propose l’outil.

Pour répondre à votre question, le projet est donc en stand-by aujourd’hui parce qu’il ne répond pas aux fonctionnalités dont nous avons besoin.

M. LECOELLE – Merci pour cette présentation. Vous soulignez que des mesures encouragent au développement de l’alternance. Nous avons constaté dans les chiffres. Cependant, hier (inaudible – F3/14.48) du fait que la taxe d’apprentissage est assise sur une masse salariale. Or, on voit très bien les problématiques d’emplois actuelles. Il pourrait y avoir une pression des OPCO à la baisse de coûts contrats et

un risque de voir fondre la part du gâteau à se partager. Par définition, les parts vont donc être moins élevées.

Je suis pessimiste de nature, mais j'ai un peu peur qu'après une bonne période parce qu'il y a eu un avant et un après mi-juin suite aux aides à l'apprentissage, on ait une pression à la baisse sur les coûts contrats, qui est évoquée depuis plusieurs mois par les OPCO. La Vice-présidente de notre conseil d'institut, qui est également DRH d'un grand groupe de restauration, nous a dit que c'était plus que dans l'air du temps. J'espère que nous n'aurons pas un petit retour qui pourrait être négatif.

Je rejoins Arnaud sur les problèmes récurrents, particulièrement aigus cette année avec le CFA SUP 2000, puisque nous les rencontrons d'habitude en août et que là, nous avons les avons eus dès début juillet. Ils avaient donc de l'avance. Je ne suis pas sûr que cela ait été une avance souhaitable. Il ne faudra donc vraiment pas se loucher sur le suivi. Je sais que vous êtes en train de vous mettre en place, mais j'ai déjà reçu hier quelques mails ou interventions sur le thème : « nous n'avons pas eu le type de réponse attendu sur les nouvelles formations mises en place avec l'OFA. » Il y a donc de l'impatience. Il faut que tout soit carré. Vous avez un effet d'apprentissage – sans mauvais jeu de mots. Il ne faudra donc vraiment pas se loucher même si hier, nous avons réussi à convaincre quasiment à l'unanimité du passage de l'ensemble de notre offre de formation de l'IUT Sénart Fontainebleau à l'OFA. Il n'y a eu qu'une abstention.

Mme JOHAN – Cela plaide dans le sens de donner les moyens à la DiFPro dont elle a besoin.

M. LEONEL – Des moyens, effectivement, mais des moyens conjugués et réfléchis avec les composantes, car certaines d'entre elles m'ont déjà signifié le fait qu'elles peuvent apporter aussi leur renfort sur des temporalités bien identifiées et bien choisies, justement au moment des enregistrements de contrats.

2.3. Présentation du projet Skillsbridge

M. BOURLET – Laure et moi sommes un peu fatigués, car nous avons travaillé tard toute cette semaine. La date de dépôt était aujourd’hui à midi. Nous avons déposé juste avant de venir dans cette salle. Nous sommes donc rentrés à minuit tous les soirs pour finaliser. C’est la vie habituelle des projets. Cela pourra excuser le fait que je bafouille un peu.

Le projet Skillsbridge est un pont vers les compétences et des compétences qui font pont. Pour nous, l’idée est vraiment de développer notre mission d’insertion professionnelle sur le territoire de l’Est francilien.

Skillsbridge a démarré il y a plus d’un an maintenant. C’est un projet auquel toutes les composantes avaient été conviées. Lors des premières réunions, nous avons eu vraiment beaucoup de monde. Cela s’est un peu dilué en raison des grèves, de la Covid19, etc. Les gens disaient que c’était un projet intéressant, mais qu’ils avaient peu de temps et nous demandaient de les tenir au courant. Nous avons donc créé une Teams sur laquelle il y a une cinquantaine de personnes et où tous les documents sont accessibles. Nous pourrions ajouter tous ceux qui le souhaitent.

Skillbridge a été monté en réponse à un appel à projets qui s’appelle jusqu’à midi IFPAI (Ingénierie des formations professionnelles et des accompagnements innovants). Le cahier des charges consiste vraiment à faire de la formation professionnelle avec de nouvelles modalités (hybridation, nouvelles modalités pédagogiques, etc.) et à réfléchir à des stratégies d’accompagnement en rapport avec ces nouvelles modalités de formation.

Le cahier des charges proposait deux axes de réponse bien distincts :

- nous sommes dans une région où nous avons identifié des filières en tension, une ou deux maximum, avec des métiers fortement en tension, et nous allons sur cet axe ;
- nous créons un dispositif transverse, dont on nous demande dans ce cas qu’il soit transférable et pouvant être répliqué dans d’autres régions.

Nous avons choisi la possibilité 2 pour plusieurs raisons. Nous sommes une université et nous ne sommes pas ciblés sur une catégorie de métiers très identifiés, ou plutôt nous avons un panel large de métiers. Notre idée était d'aider à développer la transformation numérique des acteurs du territoire, qu'il s'agisse des individus, des collectivités, des organisations, des entreprises.

En rapport avec le cahier des charges et avec la connaissance que nous avons du terrain, notamment avec l'apprentissage, nous avons choisi de faire un focus sur les PME du territoire.

Nous avons vraiment cherché à mettre en commun les atouts d'un grand écosystème (collectivités, tissu économique entreprise, autres organismes de formation, organismes publics tels que Pôle Emploi, les OPCO, Défi Métier). Défi Métier est un acteur indispensable de la formation professionnelle qui référence les formations. Un nombre important de collectivités territoriales nous suivent. Chaque fois que Laure, Karima et moi-même sommes allés *pitcher* le projet devant les collectivités territoriales, nous avons reçu un accueil très favorable : c'est notre problématique, comment développer l'activité des PME.

Cette idée a muri au cours du temps. Nous avons mis le focus sur trois axes :

- l'emploi, en visant la personne, l'emploi de l'habitant ;
- le développement de l'activité des entreprises et la connexion est ici évidente ;
- la formation, l'enseignement, à l'université et dans les autres organismes de formation.

Nous nous sommes donc recentrés sur les questions autour de la transformation numérique. Que veut dire se transformer pour une PME du territoire à l'ère de la data, de l'intelligence artificielle, de la robotisation, etc. ?

Nous sommes arrivés à un objectif ambitieux, un catalogue de plus de 100 formations

professionnelles. Le terme « formation » est à prendre ici dans le sens de la formation professionnelle, c'est-à-dire de modules d'une vingtaine d'heures. Il s'agit donc de plus d'une centaine de modules d'une vingtaine d'heures, très orientées compétences comme cela doit être dans la formation professionnelle aujourd'hui.

Il ne s'agit pas simplement de la formation, mais d'un maillage du territoire par des labs d'innovation qui permettent aux dirigeants de PME de venir trouver des idées de transformation numérique de leur entreprise, de faire du prototypage, etc. Un partenaire nous a rejoints avant les vacances, Onepoint, avec lequel nous avons beaucoup travaillé pendant le mois de septembre. Nous avons associé une centaine de projets qui seront réalisés par des entreprises et Onepoint pourra les aider.

Dans notre idée de départ, il y avait de la formation et des labs d'innovation, un maillage du territoire par une quinzaine de labs. Notre territoire est 94, 77. Un dirigeant de PME surbooké qui veut aller chercher des idées ne doit pas faire une heure et demie de transport de Montereau à Créteil pour trouver le lab qui convient. Le maillage du territoire par des labs est donc une donnée importante. C'est en cela que les collectivités territoriales vont nous aider. Nous n'allons pas monter quinze labs, mais elles mettent des locaux à notre disposition et installant parfois même le matériel.

Je ne vais pas trop rentrer dans le détail, mais il s'agit vraiment de :

- stimuler l'emploi, le maximiser,
- augmenter l'employabilité à l'ère du numérique,
- anticiper la transformation des emplois venus du numérique.

On sait que peu de métiers vont disparaître, environ 15 %, dans les prochaines années, en revanche, ils seront beaucoup plus impactés par les nouvelles technologies. Il s'agit donc de sécuriser ces emplois dans ce contexte de transformation. Il s'agit aussi de renforcer la sécurité de l'employé lui-même qui, finalement, ne subit pas la

transformation numérique, mais l'anticipe par de la formation et a un sentiment de sérénité quant à l'avenir, ce qui n'est pas du tout le cas en ce moment.

Pour nous, il s'agit de :

- Renforcer notre expertise en termes de formation.
- Développer des enseignements d'excellence.
- Favoriser les parcours adaptatifs, car c'est aussi la transformation numérique de la formation elle-même. La notion de parcours adaptatifs dans les nouvelles formations est importante. On doit pouvoir créer des formations vraiment individualisées, pour lesquelles on propose à l'apprenant la bonne ressource au bon moment compte tenu de l'état d'apprentissage dans lequel il se trouve.
- Renforcer les liens compétences-métiers-emploi. La formation professionnelle est clairement identifiée comme devant délivrer des compétences ainsi que c'est inscrit dans le décret de la nouvelle formation professionnelle « un acte de formation doit délivrer des compétences avérées ».
- Participer à une stratégie globale d'évolution des compétences.

La partie que nous n'avions pas et que notre partenaire Onepoint amène est vraiment de stimuler l'activité des entreprises. À travers ces labs, nous avons imaginé qu'un dirigeant de PME pourrait trouver les idées, prototyper, etc., aidé par nos étudiants, nos laboratoires de recherche, etc. Ensuite, on lui disait que l'on espérait que l'idée était bonne et à la prochaine fois. Avec Onepoint, « la prochaine fois » est avec nous, avec Skillsbridge. Si le test utilisateur est bon, si l'idée est bonne, s'il est prouvé que cela va fonctionner, notre partenaire Onepoint peut aider *pro bono* les entreprises à développer leurs projets et notamment, monter un dossier de financement auprès des banques. Je ne m'attarde pas trop, mais je répondrai à vos questions si vous en avez.

C'est donc la force supplémentaire de Skillsbridge.

En synthèse des partenaires de l'écosystème,

- deux universités, puisque Gustave Eiffel nous rejoint dans le projet,
- d'autres organismes de formation, deux petits CFA,
- les collectivités,
- la CCI,
- Pôle Emploi,
- de grandes entreprises,
- des PME, TPE. Une vingtaine de clubs d'entreprises a été contactée.

Sans entrer dans le détail, voici ce que chacun apporte.

- Globalement, l'UPEC apporte son expertise en termes de formation professionnelle, d'expertise pédagogique, etc.
- Onepoint assure le suivi des projets et développe la plateforme technologie. Il amène cette plateforme de mise en relation des acteurs du territoire. Il apporte 1 500 jours/homme par an, gratuitement, à la fois pour concevoir et déployer la plateforme et aider les entreprises à financer leurs projets.
- Le tissu économique arrive plutôt avec ses besoins.
- Les collectivités et les acteurs publics sont là pour nous aider à identifier les compétences de demain, faire du référencement de formations.

Le projet IFPAI est financé sur trois ans. Je vous livre ici quelques chiffres relatifs aux revenus du projet en année 1 et année 2. L'année 3 est disponible, mais nous ne l'avons pas fait figurer. La subvention que nous allons chercher va financer la plateforme et les ETP, qui seront employés par l'UPEC.

Les services sont :

- ce que nous avons appelé « formation et labs »,

- l'accompagnement réalisé par des partenaires,
- l'aide aux entreprises proposée par Onepoint.

Avant de répondre aux questions, je souhaitais préciser que dans le projet que nous avons déposé il y a une heure, nous avons mis en place un projet d'accord de consortium. C'est un projet d'accord de consortium et non un accord de consortium. Cela signifie qu'il comprend des pistes et que pour le créer - nous disposerons de six mois si le projet est validé par la CDC - nous sommes preneurs de toutes les idées, les remarques, les oppositions de tous les acteurs de l'UPEC. Nous sommes donc tout à fait ouverts à l'idée que les personnes qui le souhaitent participent à l'élaboration de ce consortium, du point de vue juridique, financier, etc.

M. PELLET - Je vous avoue que je n'ai pas suivi la préparation du projet. En ouvrant le sharepoint sur ce point, j'ai découvert l'ensemble et j'imagine que je ne suis pas le seul dans cette assistance. Or je dois le dire : à de nombreux points de vue, les bras m'en sont tombés.

Tout d'abord, personnellement, quand mes étudiants ont un sujet à traiter, je leur explique toujours que la première chose à faire, c'est de définir ce dont ils vont parler, de l'inscrire dans un contexte, etc. Cela se dessine un peu dans vos explications, mais après avoir lu le document, je ne savais toujours pas ce qu'était Skillsbridge. Est-ce que c'était destiné à être un nouveau service de l'UPEC ? Est-ce que c'est juste un réseau connectant des acteurs déjà existants ? Est-ce un nouveau centre de formation ? Est-ce un concurrent de l'OFA dont on vient de nous parler ? Bref, je ne savais pas ce que c'était précisément et je ne suis pas tout à fait sûr que ce soit encore très précis après vos explications. C'est le premier point.

Deuxième point, je ne sais pas par exemple si Skillsbridge est le nom du projet ou le nom de l'appel à projets. C'est un détail, mais cela a son importance. En passant, remarque facultative, je me dis que plutôt que d'afficher la notion de compétence, « ponts par les compétences » ou « ponts de compétences », on a recours au mot

anglais « skills », qui veut dire compétence. Du coup, l'anglais apparaît comme un euphémisme de la mise en œuvre de l'Approche par compétences, méthode qui, on le sait, est problématique car elle suscite de vives oppositions chez les universitaires. Mais c'est une remarque incidente.

Ensuite, les objectifs donnés sont « *l'emploi de l'habitant, l'enseignement, l'activité des entreprises* ». Si un conseil départemental ou une mairie présentait cela, je comprendrais, mais à l'intérieur d'une université, comment l'objectif d'un projet peut-il être l'emploi et l'activité des entreprises ?...

Je me doute bien que le document qui nous a été présenté, n'est pas le projet que vous avez déposé, mais une fois de plus, le CA découvre un projet à partir d'un texte rédigé comme un prospectus publicitaire. Je m'adresse aux collègues universitaires. L'université, c'est le lieu de la pensée. On y apprend à structurer ses idées, à réfléchir. Là, on a un dépliant publicitaire digne d'une petite PME qui aurait sous-traité auprès d'un cabinet-conseil, avec des couleurs, des camemberts et des listes infinies de verbes à l'infinitif, c'est-à-dire quelque chose que l'on trouve absolument partout. Si c'est cela les projets de l'université, excusez-moi, mais les bras m'en tombent.

La critique est sévère, je vous l'accorde, mais essayez au moins de nous éclairer sur le but. Est-ce que ce sera un service ? Est-ce que ce sera une structure de formation ? Je ne vois aucune réponse dans ce dépliant.

Mme BAUVILLIER – Je vais vous apporter quelques éléments de réponse. Je n'irai pas forcément dans l'ordre de vos remarques, mais je vais essayer de répondre à toutes. Concernant la présentation, le dossier compte 22 pièces. Nous avons essayé de vous présenter quelque chose de concis et de clair. Le projet est ambitieux.

Si je fais un résumé de ces derniers mois de travail, je dirais que je suis rentrée il y a quelques années à l'UPEC, mais il n'y a finalement pas si longtemps que cela. L'UPEC est une université engagée dans son territoire, et tous les axes stratégiques en parlent, mais la crise sanitaire montre que s'engager et avoir vraiment des actes forts

auprès des entreprises est loin d'être simple, et notre territoire est assez vaste. Ce projet, qui est né il y a un an et qui a beaucoup évolué, nous a fait réfléchir sur : comment aider les PME et les TPE à se former (entrepreneurs ou à salariés) et à payer leur formation. On sait très bien qu'un entrepreneur n'a ni le temps, ni les moyens, ni l'anticipation de ses besoins de demain. Il les voit quand ces besoins « lui sautent à la figure », si vous me permettez cette expression.

Si l'explication de Guillaume doit être complétée, Skillsbridge est un dispositif complexe, nous le comprenons tout à fait, qui est à la fois :

- une plateforme numérique de mise en relation des différents acteurs,
- des laboratoires d'innovation qui permettront aux entreprises et aux salariés de venir tester leurs besoins technologiques de formation ou leurs besoins, quels qu'ils soient,
- un certain nombre de formations, qui sont de notre ressort, ainsi que de celui des autres organismes qui nous ont rejoints.

Ce n'est donc pas un nouveau service de l'UPEC ni un OFA. C'est justement une forme qui est à déterminer, qui est ouverte, qui ne sera pas dans un coin, qui demandera l'adhésion de tous – nous ferons en sorte de vous convaincre si ce n'est pas encore le cas – et d'apporter toutes les réponses, que nous n'avons pas encore.

M. BOURLET – Nous avons organisé un séminaire le 10 septembre pour montrer la solution à toute la communauté. Tous les directeurs de composantes et les RAC ont été invités avec mission de diffuser l'information. Tout le monde pouvait venir le 10 septembre voir tous les acteurs de l'écosystème qui eux, étaient présents. Assez peu de composantes étaient représentées ce jour-là, deux, je crois.

Il y a une complémentarité avec les projets existants, notamment les campus des métiers et qualifications. Après, c'est un projet. Skillsbridge est le nom que nous avons donné à notre réponse à l'appel à projets qui s'appelle IFPAI.

M. PELLET – Méfiez-vous, le nom « Skillsbridge » a déjà été déposé par une entreprise toulousaine. J'ai trouvé cela hier soir.

M. BOURLET – Je ne savais pas. Merci.

C'est un projet de formation professionnelle. Nous postulons que c'est l'activité des entreprises qui va être un évènement déclencheur des formations professionnelles dans l'avenir. Nous essayons de trouver autre chose qu'une formation professionnelle qui est simplement la déclinaison de nos diplômes en formation continue. Cela ne veut pas dire que nous enlevons ce que l'on faisait déjà, mais nous en ajoutons.

Mme de SUREMAIN – Un point de méthode. Je crois qu'il faut se réjouir qu'une réponse à un appel à projets soit présentée en conseil. C'est ce que nous avons demandé et c'est très bien de le présenter. Cela a été déposé le jour même, mais ce sont les contraintes de calendrier.

Il est dommage que les documents aient été mis à disposition très tardivement. Je les ai découverts hier soir. Après vous avoir écoutés, des précisions sont tout de même nécessaires. Une série de précisions, mais ce n'est peut-être pas l'objet du CA, porte sur tout ce que vous exposez dans les objectifs. Ce sont des objectifs assez généraux et qui peuvent faire consensus. On peut considérer que travailler à l'insertion professionnelle et travailler avec le territoire fait partie maintenant des missions de l'université. Cela dit, on reste un peu sur sa faim sur la manière de répondre à ces besoins. Former au numérique, d'accord, mais quelle est l'entrée spécifique dans les apprentissages puisque c'est cela que l'université va apporter ? Quel positionnement spécifique ? Ce sont peut-être des questions à discuter plutôt en CFVU.

La dernière diapositive porte sur les demandes de financement, les subventions, les revenus attendus, etc. Il existe des partenaires. Qu'apporte l'UPEC ? Dans les projets PIA, il s'agit toujours d'un cofinancement. Quelle est la part de l'UPEC ? Il y a de la valorisation, mais quelle est-elle et y a-t-il autre chose que de la valorisation ?

Vous annoncez des revenus ? Il s'agit bien sûr d'estimations, mais comment les

calculez-vous ? Surtout comment se répartissent-ils ? Je veux bien que Onepoint apporte 1 500 jours « gratuitement » – mais ce n'est jamais gratuit, une entreprise n'a pas vocation à travailler gratuitement. Comment les recettes qui seront dégagées vont-elles être réparties ? Comment tout cela s'organise-t-il ?

M. BOURLET – Nous étions en pleine préparation du dossier. Je partagerai avec toute la communauté, nous pourrons mettre dans le sharepoint l'ensemble du dossier, avec les 21 pièces, notamment cette réponse qui compte 15 pages.

Sur la première question « où est l'UPEC ? », le gain de l'UPEC sur le projet est de pouvoir recruter sur la subvention des ingénieurs pédagogiques et des ingénieurs de formation. Globalement les ingénieurs de formation orientés compétences sont ceux que l'on trouve à la DiFPro. Ils sont capables de monter des parcours en relation avec les besoins en compétences des entreprises. Les ingénieurs pédagogiques sont ceux qui sont capables de scénariser les parcours et de les rendre vivants à l'heure du numérique.

Les ingénieurs pédagogiques, ce sont 3 ou 4 cadres qui sont demandés, avec un sur ressources propres, et les autres payés par la subvention. Il en va de même avec un de moins pour les ingénieurs de formation.

Défi Métier embauchera lui-même un CIFRE pour évaluer la pertinence du dispositif sur la durée.

Mme de SUREMAIN – Il s'agit là de l'apport escompté par les subventions. J'entends que l'UPEC met au pot ses quelques ingénieurs pédagogiques sur ses ressources propres. Met-elle autre chose en termes de valorisation ? Quelle est la répartition des recettes ?

M. BOURLET – Elle met autre chose en valorisation, mais de l'ordre de 30 000 euros sur les trois ans pour les labs. Dans la subvention, nous allons aussi demander des financements de laboratoires.

Mme de SUREMAIN – Elle ne met donc pas au pot des enseignants, des enseignants chercheurs et des formations. Il n’y a pas de valorisation de cela.

M. BOURLET – Dans les dépenses éligibles IFPAI, il n’y a pas de dépenses de formation, sauf des formations de formateurs.

Mme de SUREMAIN – Nous n’allons pas rentrer dans une discussion trop technique, mais je suis un peu étonnée que pour un projet de formation et de montée en compétences des salariés ou de personnes sans emploi, il n’y ait pas d’activités liées à la formation. L’université apporte son expertise, mais les ingénieurs pédagogiques viennent de l’extérieur, de même que le CIFRE. À quel moment l’UPEC peut-elle concrètement apporter son expertise ?

M. BOURLET – Bien sûr, ce sont les enseignants de l’UPEC ou d’autres qui vont réaliser les formations, mais ce n’est pas subventionné.

Mme de SUREMAIN – Cela se valorise. C’est bien ma question. Il y a de la subvention extérieure, ce que l’UPEC reçoit, ce qu’elle apporte et ensuite, le reste.

M. BOURLET – Oui. Nous ne l’avons pas inclus dans le budget parce que nous n’en avons pas besoin.

Mme de SUREMAIN – Soit. Qu’en est-il des recettes ?

M. BOURLET – Le partenaire Onepoint a réalisé avec nous un modèle économique comme savent le faire les ESN (entreprises de services numériques), que je vous laisserai lire. Je ne vais pas le détailler, car c’est un modèle économique d’une grande société de services.

Mme de SUREMAIN – Ce n’est pas le lieu pour entrer dans le détail des chiffres, mais j’aimerais connaître la philosophie générale de la répartition des recettes.

M. BOURLET – Les recettes vont venir de l’axe de formation, du parcours de labs d’innovation, et des aides de consulting aux financements. Le modèle de répartition de recettes est à écrire dans l’accord du consortium. Nous ne sommes pas descendus

jusque là, nous n'avions pas le temps.

J'ai indiqué que nous attendions la participation de tout le monde ici pour cette question. La question de la répartition de la recette est une vraie question. Des apports sont plus forts à certains endroits qu'à d'autres. Il y aura donc peut-être une répartition des recettes à réfléchir pour que les gens s'y retrouvent tout de même.

M. TEBOUL – S'agissant de formation professionnelle et d'emploi, il me semble que la participation des acteurs du territoire est tout à fait essentielle. Je voulais savoir comment des liens avaient été créés à ce sujet et surtout, s'il y a déjà eu de la part des acteurs du territoire un certain nombre de suggestions qui seraient éventuellement incompatibles avec vos objectifs.

M. BOURLET – Clairement pas. Comment du lien a-t-il été tissé ? Nous sommes allés les voir. Les collectivités territoriales du territoire qui nous suivent par une lettre de soutien dans le projet sont : Grand Paris Sud-est Avenir, la ville de Créteil en plus de GPSEA, Grand Orly Seine Bièvre, Paris Est- Marnay-Bois, Paris Val-de-Marne, Grand Paris Sud, Fontainebleau et Melun. Toutes les lettres de soutien sont signées.

Elles nous apportent leur connaissance des besoins en compétences à l'ère de la transformation numérique, des locaux pour le maillage des labs d'innovation. Par exemple, la ville de Melun a indiqué que le local qui est déjà loué ou prêté à l'UPEC sera équipé d'un lab qu'elle paiera.

Elles nous apportent également la communication sur le projet lui-même. Si j'avais à identifier un risque du projet, ce serait celui que l'université ne soit pas vécue par un dirigeant de PME parfois autodidacte comme un acteur légitime pouvant l'aider à transformer son activité. Le risque du projet est finalement là. C'est donc à travers les collectivités territoriales et les clubs d'entreprises qu'elles gèrent que va se faire l'irrigation du territoire en disant : « Vous pouvez aller à l'UPEC pour développer votre activité. Des personnes peuvent vous y aider. On peut vous mettre en relation avec des laboratoires de recherche, des formations, etc., pour donner du projet à nos

étudiants, des stages, de l'apprentissage. » C'est cela, la mise en relation des acteurs du territoire.

Mme BAUVILLIER – Une des maisons de l'emploi et de la formation qui nous soutient le plus, celle de Sénart, a fait immédiatement le lien avec ses propres projets depuis longtemps puisqu'elle a développé il y a près de dix ans une plateforme de GPEC. Elle est en train de monter une plateforme d'accompagnement des entreprises du territoire aux métiers des ressources humaines, qui sont profondément bouleversés par la transition numérique. Dès la présentation du projet, elle a donc rebondi aussitôt considérant qu'elle ne pouvait pas passer à côté.

La dernière étape que nous avons franchie il y a quelques jours a été d'aller voir les clubs d'entreprises du territoire pour leur demander quels étaient les cas concrets qui leur venaient à l'esprit, leurs besoins, la façon dont nous pouvions y répondre et leur montrer ce que nous proposons. L'engouement a été immédiat. C'est une des preuves de notre bonne voie pour ce projet.

M. PELLET – Au-delà de ce que j'ai indiqué tout à l'heure, la situation est cruelle pour vous. Nous venons de voter un projet à l'unanimité. Nous l'avons voté à l'unanimité parce qu'il est clair, précis. On sait où il va. Il s'inscrit dans les missions de service public. Le modèle économique reste à définir plus précisément, mais globalement, on voit dans quoi cela s'inscrit. En contraste, dans votre projet, on n'a aucune réponse de ce côté-là.

J'ai deux craintes. Tout d'abord, si c'est un organisme de formation, est-ce que cela a un intérêt de créer à l'intérieur de l'UPEC quelque chose qui sera finalement – il faut tout de même le dire – en concurrence avec l'OFA.

Un intervenant – Ce n'est pas en concurrence. Ce n'est pas diplômant.

M. PELLET – Ce n'est pas diplômant. Cela fait effectivement une différence.

Non seulement l'absence de réponse précise à la question de la place de l'UPEC dans

le projet et son financement est problématique, mais l'autre versant me semble tout aussi problématique, à savoir la place de l'entreprise Onepoint dans ce schéma. On m'explique qu'elle met gratuitement au service du projet toutes ses ressources sans contrepartie. Permettez-moi d'en douter fortement.

Je comprends bien qu'une entreprise qui est spécialisée dans la formation puisse avoir un intérêt à se développer au niveau des territoires, grâce à l'image de l'Université mais quelle est l'intérêt de l'université ? C'est en fait un projet d'introduction d'une structure privée dans le cadre de l'université.

Un intervenant – C'est complètement en dehors de l'université. C'est un partenariat public/privé dans le cadre d'un PIA.

Intervention hors micro.

M. PELLET – Certes, mais nous en revenons à la question : qui gagne quoi ? C'est une question très simple, et personnellement, je ne vois pas.

M. BOURLET – Es-tu d'accord pour nous accompagner pendant six, neuf mois sur ce projet d'accord de consortium ? Tout le monde peut venir.

M. PELLET – J'ai beaucoup d'autres activités.

M. DUBOIS-RANDÉ – Par ailleurs, je rappelle que la mission d'insertion professionnelle est dans le Code de l'éducation. Cela fait donc aussi partie des missions de l'université.

M. BERNARDINO. – Je propose d'avancer, car nous avons de nombreux points à l'ordre du jour. Je vous propose de revenir en arrière sur la Vie de l'établissement, car nous avons mis de côté l'approbation des procès-verbaux.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT (suite)

1.2. Approbation des procès-verbaux de la séance du 3 juillet 2020 et du 11 septembre 2020

M. BERNARDINO. – Lors du dernier CA, nous avons repoussé à celui-ci l’approbation du procès-verbal du 3 juillet qui n’avait pas été lu. J’espère qu’il l’a été depuis. Avez-vous des remarques ?

Un intervenant – Je l’ai relu. Il y avait eu un problème d’enregistrement de fichier, mais je crois que cela avait été évoqué.

Mme HMAMOU – Il est mis sur le sharepoint. Il y a deux fichiers et nous regrouperons les deux pour avoir les corrections de tout le monde.

M. PELLET – Je voulais juste signaler une petite erreur. Comme cela ne concernait pas mon propre discours, je ne l’ai pas corrigé. De mémoire, cela se trouve en page 34. Une intervention a été attribuée à Mme PASQUIER. Or, son contenu ne peut pas être celui de Mme PASQUIER. Je ne me souviens plus précisément qui était intervenu. J’ai mis des « ? » à côté du nom de Mme PASQUIER, mais je pense qu’il faut retrouver la véritable auteure de ces paroles. Il s’agit d’une personne qui dirige une école doctorale.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous mettrons « une élue du CA ».

M. BERNARDINO. – Les procurations ont-elles changé ?

Mme HMAMOU – Oui. M. MOKONTSO DESSAP a donné procuration à Mme COSTES.

M. BERNARDINO. – Qui vote contre ? Procuration contre ? Qui s’abstient ? Procuration abstention ?

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2020 est adopté.
--

Je propose de passer au procès-verbal du 11 septembre. Demandez-vous un report ?

M. PELLET – Non. Je signale même que j’ai trouvé la rédaction finale de bonne qualité par rapport à d’autres. Personnellement, j’ai apporté beaucoup moins de corrections que pour d’autres procès-verbaux.

Mme de SUREMAIN – Je ne serai pas du même avis. Cela dépend des passages. Certains sont effectivement rédigés, dans d’autres, il manque des mots, il y a des

choses approximatives. J'ai dû apporter des corrections. Peut-être est-ce dû au fait que nous portons des masques et qu'on nous entend mal, mais il manque parfois des mots et cela change un peu le sens.

M. BERNARDINO. – Qui vote contre ? Procuration contre ? Qui s'abstient ? Procuration abstention ?

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2020 est adopté.

Mme de SUREMAIN – Une question d'accessibilité des PV nous a été posée l'année dernière. Nous avons demandé à la DAJG de veiller à leur mise en ligne. Je crois qu'il faut renouveler la demande. J'ai regardé et on ne trouve pas les PV dans l'espace sharepoint des CA. Il existe un espace dédié sur le site de l'université en intranet. On y trouve des PV jusqu'en 2017, 2018 de façon assez continue et systématique, puis un de 2019 puis plus rien. C'est dommage, car ce travail est réalisé et il est important que ce soit rediffusé.

M. BERNARDINO. – Nous reprenons l'ordre du jour.

3. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

3.1. Approbation de la prise de garantie par l'UPEC des apports au plan d'action pluriannuel de la fondation partenariale UPEC

M. DEHAN – Il s'agit d'un point que je qualifierais d'administrativo-technique et qui revient sur le processus de création de la fondation UPEC. Il porte sur l'approbation d'une prise de garantie des apports au plan d'action pluriannuel de la fondation partenariale.

Suite à des échanges avec des autorités de tutelle, notamment le rectorat, il y a bien l'obligation à date – je précise « à date », car cela devrait évoluer si tant est que la LPPR soit adoptée – d'une garantie bancaire pour garantir la totalité des apports au plan d'activité pluriannuel. Pour mémoire, le PAP est à hauteur de 1,545 million

d'euros, apporté par l'ensemble des cinq cofondateurs.

Les frais correspondant à cette prise de garantie collective sont évalués à environ 15 000 euros. Pour ne pas que cela pèse sur le budget de l'UPEC, les 15 000 euros seront déduits du montant de notre contribution au PAP au titre de l'année 2020. Le montant passe donc à 235 000 eu lieu des 250 000 euros initialement prévus.

Cela nécessite un vote formel des administrateurs pour finaliser l'ensemble du processus administratif de mise en place de la fondation UPEC, que nous espérons voir mise en œuvre concrètement et juridiquement à compter du début de l'année prochaine.

Je me tiens à votre disposition si vous avez d'autres éléments sur ce point très technique, mais qui nécessite une délibération.

À titre d'information, la banque sollicitée qui devrait donner suite est la banque Arkéa.

M. LIGNEUL – Je souhaite formuler une observation très rapide, je ne voudrais pas alourdir les débats du CA. Il est un peu paradoxal que l'UPEC soit amenée à garantir, au profit de la fondation, les apports réalisés par chacun des membres fondateurs. J'espère que la loi changera sur cette question. La dernière fois que l'on a eu un problème de banqueroute de l'État, c'était avec Necker. Le contexte est difficile, mais il y a tout de même peu de risques que les personnes publiques qui s'engagent ne respectent pas leur engagement. Cela coûte tout de même 15 000 euros, somme qui pourrait être consacrée en plus à des activités de recherche. J'entends bien, c'est l'autorité de tutelle et je voterai bien entendu favorablement, mais sur le fond, il est un peu dommage que pour des questions de rédaction de texte, cela coûte cette somme au profit d'une banque.

M. DEHAN – Je ne peux que partager cela. Malheureusement, c'est l'étape nécessaire. Nous sommes passés dans une chronologie qui est telle que la LPPA n'est pas encore adoptée.

M. PELLET – Merci, Monsieur LIGNEUL, d’avoir posé cette question qui effectivement vient à l’esprit. La question corolaire est la suivante. À partir du moment où nous, UPEC, avec l’État derrière nous, sommes caution des partenaires de la fondation, cela ne signifie-t-il qu’en cas de non-paiement de ces partenaires, l’UPEC s’engage à compenser ?

M. DEHAN – C’est la banque qui compense et précisément pour cela que nous payons 15 000 euros.

M. LIGNEUL – C’est un cautionnement bancaire souscrit par ceux qui apportent. S’ils ne versaient pas les apports qu’ils doivent payer, la banque paierait à leur place. Ce cautionnement a un coût qui est supporté par l’UPEC. Ce n’est pas l’UPEC qui paierait à la place des apporteurs.

Mme de SUREMAIN – Ces 15 000 euros sont pris sur les 50 000 euros déjà budgétés au budget initial comme participation de l’UPEC à la fondation, c’est cela ? Cela ne modifie pas les comptes de l’UPEC, n’est-ce pas ?

M. DEHAN – Non, tout à fait. C’est pour cette raison que nous sommes passés de 250 000 à 235 000.

M. DEHAN – S’il n’y a pas d’autres questions, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des changements de procuration ? Non. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Procuration contre ? Abstention contre ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Approbation de la campagne d’emploi volet 1

M. DUBOIS-RANDÉ – C’est une campagne d’emplois avec des postes que l’on a activés par des supports et une masse salariale. Il y a 79 postes depuis deux ans, ce qui est

une performance nationale. Nous n'allons pas nous arrêter là, puisque vous avez compris que des demandes de postes supplémentaires seront faites dans une campagne d'emplois peut-être proche compte tenu du BUT et autres éléments que nous aurons à traiter avec le rectorat.

Nous n'avons pas fait de gel de poste. Il y a une réserve sur certains postes susceptibles d'être vacants dès l'instant où nous n'avons pas de garantie de départ, voire de lettre annonçant une retraite. Ils ne doivent normalement pas faire partie d'une campagne d'emplois. Nous avons considéré, et le CT a d'ailleurs rendu un avis plutôt positif autour de cette approche, que nous mettions des postes susceptibles d'être vacants avec la réserve du départ du collègue en temps et heure, afin de ne pas se retrouver avec un télescopage, voire une annonce négative à un autre collègue.

Cette campagne d'emplois s'accompagne de nombreux postes et de créations et donc de renforcement non seulement de l'enseignement, mais également des laboratoires. C'est donc une campagne en croissance que nous vous proposons.

M. BERNARDINO. – Nous sommes une des rares universités qui n'a gelé aucun poste jusqu'à maintenant et cela continue, ce qui est plutôt positif. Au-delà du fait de ne pas geler, il y a effectivement un certain nombre de créations. Il se pose des problèmes de garanties de masse salariale et nous avons fait attention à ne pas déborder sur la masse salariale. En particulier, nous avons validé toutes les créations pour lesquelles des financements avaient été mis en face. Cela concernait des créations en LAS qui avaient été actés, et pour lesquelles nous avons eu la notification des cinq postes restants. Des créations supplémentaires ont été faites au titre des augmentations de la loi ORE, et du plan IUT qui continue puisque tous les postes n'avaient pas été mis en campagne d'emplois sur le plan IUT 2019.

Cela nous a permis de valider 24 créations de postes, ce qui est assez conséquent sur une campagne d'emplois, ainsi que de valider, même si cela a un impact sur la masse salariale, trois transformations qui nous paraissaient pertinentes comme la

transformation en maître de conférences qui permettait de renforcer l'aspect recherche de l'université.

C'est une campagne volet 1 un peu inédite pour les membres du CA puisque nous avons réussi à faire passer le maximum des emplois enseignants et enseignants chercheurs alors que d'habitude, on découpait en deux. Il y aura bien un volet 2 sur lequel des compléments seront mis si nécessaires pour un certain nombre de collègues. En particulier, il y aura sur le volet 2 la grande majorité des postes BIATSS. Nous referons passer sur la campagne d'emplois l'intégralité BIATSS et enseignants et enseignants chercheurs. Cela permettra d'effectuer des réajustements si nécessaire sur le volet 2 pour les enseignants chercheurs en particulier.

Vous avez reçu une note avec l'ensemble des éléments.

Mme de SUREMAIN – Pourriez-vous projeter le tableau de façon à ce que nous sachions exactement sur quoi nous votons ?

M. BERNARDINO. – Dans la colonne de gauche, vous trouvez les créations qui ont été demandées et qui n'avaient pas de financement, c'est-à-dire qui n'étaient pas rattachées à des demandes LAS, ORE ou autres. Quand il s'agit de créations rattachées à des demandes de LAS, nous avons précisé dans la deuxième colonne qu'il s'agissait bien d'une création au titre des LAS, de même que les créations au titre des plans IUT et de la loi ORE. Nous avons validé l'intégralité des maintiens lorsqu'ils étaient vacants ainsi que les créations lorsqu'elles étaient rattachées à des LAS, la loi ORE ou le plan IUT.

En bleu, on trouve les demandes de transformation qui ont été validées. Deux enseignants du second degré sont transformés en maîtres de conférences. Un support, qui était un ATER, a été demandé en transformation en maître de conférences.

Mme de SUREMAIN – Que signifie « en attente » ?

M. BERNARDINO. – Cela signifie en attente du volet 2 ou du volet 3.

Mme de SUREMAIN – Trois questions se posent sur les postes. Deux postes sont mentionnés comme en attente. Il y a eu envoi de demandes signées...

M. BERNARDINO. – Ce n'est pas le cas de tous les postes susceptibles d'être vacants.

Mme de SUREMAIN – Oui, mais il s'agit là des deux postes que vous avez indiqués comme en attente. Ces deux postes sont certainement vacants à la rentrée. Je laisserai Pascal SEVERAC et Sophie RENAUT préciser la démarche de la directrice de l'INSPE qui a rencontré le président hier et qui est disponible pour répondre à d'éventuelles questions.

M. BERNARDINO. – Je rappelle ce que nous avons indiqué en CT. On ne devrait pas publier les postes susceptibles d'être vacants. Comme leur nom l'indique, ils sont susceptibles d'être vacants. On prend le risque que des collègues changent d'avis. Je rappelle que même s'il y a un arrêté de départ, le collègue peut changer d'avis jusqu'au jour du départ, c'est-à-dire le 1^{er} septembre si son départ est effectif au 31 août. C'est son droit légitime. On n'a pas à l'obliger à partir au motif qu'il a déposé et qu'il a un arrêté. C'est déjà arrivé à l'université.

Par ailleurs, sur les postes susceptibles d'être vacants, nombreux sont ceux pour lesquels la demande n'a pas été déposée auprès de la DRH. Il a été demandé, pour des raisons de sécurité, d'attendre, de ne pas publier tous les supports. En l'occurrence, il s'agit de voir s'il y a une évolution. Pour ce qui concerne le second degré, une deuxième campagne d'emplois aura lieu au mois d'avril. Nous serons certainement dans une meilleure temporalité pour voir si les demandes ont été effectuées. Normalement, les personnels ont jusqu'à six mois avant leur départ effectif pour effectuer la demande auprès de la DRH. Ils ne sont absolument pas dans l'illégalité aujourd'hui en ne l'ayant pas fait.

De même, il a été demandé à la Doyenne de regarder cela. On est capable, dans le cas où un poste susceptible d'être vacant que nous avons validé aujourd'hui ne le

serait pas, de switcher des supports de poste pour éviter d'annoncer au mois de juillet à quelqu'un que l'on a recruté que le poste n'est plus vacant. On peut considérer que le collègue du poste susceptible d'être vacant est conscient du risque qu'il prend, mais je tiens à dire que tous les susceptibles d'être vacants n'ont pas donné lieu à une demande auprès de la DRH.

Mme RENAUT – Je vais répondre sur l'INSPE et je vais passer la parole à Brigitte MARIN qui est au téléphone. Les deux postes en attente pour l'INSPE ont bien été régularisés. Nous avons les fiches ici. Les deux collègues ont signé leur demande de radiation des cadres de façon officielle.

Mme MARIN (*par téléphone*) – Bonjour à toutes et tous. Je vous présente d'abord toutes mes excuses de ne pas être présente aujourd'hui, mais un problème important dans un appartement où a eu lieu une intoxication suite à des émanations de gaz m'oblige à ne pas être parmi vous en raison de l'expertise.

Je suis un peu étonnée des propos qui ont été tenus. La discussion sur deux postes tenait au fait que les collègues qui souhaitent partir à la retraite n'avaient pas encore signé leur avis de radiation. Or, ils l'ont fait ces jours derniers. J'ai moi-même signé ces avis qui ont été transmis à la DRH et donc, à la présidence.

Je suis très gênée par ce raisonnement. Certes, une personne peut changer d'avis quelques jours avant sa date de départ, mais c'est le cas pour tous les postes. Les deux collègues dont il est question pour lesquels il y avait une incertitude jusqu'à il y a trois jours sont actuellement dans la même situation que tous les autres collègues qui partent à la retraite. D'où mon étonnement, d'autant plus que j'ai pris le soin de communiquer sur ce sujet en pensant, d'après les réponses que j'ai obtenues, qu'il n'y avait plus de problème et que la mise en attente était levée.

Je le répète, je suis extrêmement étonnée de ce discours sur ces deux postes puisqu'ils sont maintenant soumis au même régime que l'ensemble des postes des collègues qui partent à la retraite l'année prochaine avant le 1^{er} septembre.

M. BERNARDINO. – Je le redis, tous les susceptibles d'être vacants n'ont pas donné lieu à une demande auprès de la DRH.

Je vais expliquer pourquoi ce sont ces deux-là qui ont été pris. Cela correspondait, dans le choix de la composante, à ceux qui étaient en bas de classement. Ce n'était pas focalisé sur ces personnes-là. Il a été dit qu'il s'agissait de ceux qui semblaient être les moins prioritaires. De ce fait, cela paraissait être ceux que l'on pouvait mettre en attente.

Mme MARIN (*par téléphone*) – La réponse ne me satisfait pas. Nous avons besoin de ces postes. Nous avons un nombre d'appuis (?) qui est supérieur à celui de l'an dernier. Nous sommes en période de réforme avec une projection sur des étudiants qui seront issus de (inaudible – F5/21.43), qui seront à mi-temps en formation à l'INSPE. Je le répète, je suis étonnée du fait que ces postes ne soient pas mis à la campagne. Même si c'est une question d'attente, le procédé est curieux.

M. BERNARDINO. – Peux-tu nous confirmer qu'il y a eu des susceptibles d'être vacants l'année dernière, qu'il y a eu des recrutements, et que finalement, ils n'ont pas été vacants ?

Mme MARIN (*par téléphone*) – Absolument pas. Cela n'a pas été le cas.

M. PELLET – Je souhaiterais apporter deux précisions sur les débats qui ont eu lieu en CT la semaine dernière. Je voudrais tout d'abord corriger un peu ce qu'a indiqué Jean-Luc. Le CT n'a pas donné un avis favorable à la notion de « poste susceptible d'être vacant ». Il s'est abstenu sur la campagne d'emplois à l'unanimité. Il n'a donc pas émis d'avis favorable. Il y avait en outre pour justifier cette abstention des attendus qui portaient sur différents points, et plutôt d'ordre critique sur la façon dont la chose a été présentée.

Par ailleurs, à la question « que signifie *en attente* », vous avez répondu : en attente de deuxième mouvement. Ce n'était pas l'esprit du « en attente » quand nous en avons débattu en CT. L'arbitrage rendu avant le CT était « non ». Comme l'argument

que vous avanciez était le même qu'aujourd'hui, à savoir que ces postes n'ont pas fait l'objet d'une libération effective puisque le titulaire n'avait pas signé sa demande de mise en retraite, c'était mis en attente de régularisation de la situation. Comme la situation a été régularisée entre temps, je m'attendais également à ce que cela bascule en « oui ».

Dernier point, je ne veux pas débattre sur ces postes-là, mais il s'agit clairement d'un problème de justice. On a l'impression d'une décision arbitraire. L'argument que tu avances, Amilcar, à savoir qu'un poste maintenu suite à un départ en retraite est un poste seulement susceptible d'être vacant est valable pour tous les postes liés à un départ en retraite. Je vais répéter ce qui a été indiqué en CT. Cela n'a rien de nouveau, il en a toujours été ainsi, tous les ans. Ou alors vous posez une fois pour toutes pour tout le monde que tout départ en retraite n'est qu'un poste susceptible d'être vacant et donc, ne sera pas pourvu dans l'année, et donc, que l'on mettra en place un système automatique de remplacement d'un an pour tout départ en retraite. Mais là, c'est une solution qui relève de l'arbitraire, car vous éditez une nouvelle loi qui ne vaut que pour trois cas qui « restent sur le carreau ».

M. DUBOIS-RANDÉ – Il n'y a pas de loi. J'ai d'ailleurs vu Brigitte hier pour en discuter. Normalement, on ne devrait pas publier les postes susceptibles d'être vacants. J'entends par contre que sur le principe de composantes en tension, pour différentes raisons – je ne veux pas cibler de composantes, cela pourrait être autre chose – on puisse concevoir qu'avec des éléments tangibles, au moins que le collègue ait demandé sa retraite, on prenne un risque. Le risque étant, non pas de geler le poste – il ne s'agit pas de le geler, mais bien d'y mettre quelqu'un, qu'il soit titulaire ou contractuel un an – de signaler à un collègue qu'il ne sera pas retenu malgré le fait qu'il entre dans la campagne d'emplois sur un poste, même susceptible d'être vacant. Nous voulons éviter le risque d'appeler le collègue en lui disant qu'il a pris le risque temporel et qu'il ne sera pas retenu. Le principe de base est donc de ne pas publier

les postes susceptibles d'être vacants.

J'entends aujourd'hui que nous pouvons reconsidérer les choses, mais je veux, de la part de l'INSPE, sur l'ensemble des postes susceptibles d'être vacants, que les collègues aient effectué leur demande de retraite. Ce n'est pas le cas.

Mme RENAUT – Pour l'INSPE, c'est le cas.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous ne les avons pas reçus en DRH.

M. BERNARDINO. – J'ai demandé confirmation à Marion CASTELAIN, qui suit cette affaire. Elle me confirme que l'année dernière, à l'INSPE, sur trois postes susceptibles d'être vacants, deux n'ont pas confirmé leur départ. Les postes ont dû être retirés alors qu'ils avaient été publiés et que des personnes avaient candidaté. Il a fallu prévenir individuellement tous les candidats que le poste n'était pas disponible. C'est la DRH qui a la charge de ce travail.

Je veux bien entendre que tous les postes susceptibles d'être vacants sont susceptibles d'être vacants. Je l'indique à titre d'exemple, l'année dernière, trois postes ont posé problème. C'est la réalité des faits.

M. PELLET – Tu veux donc en faire une règle générale.

M. BERNARDINO. – Je ne veux pas en faire une règle générale. Ce que l'on appelle « susceptibles d'être vacants » concerne des gens qui ne sont pas atteints par les limites d'âge. Pour ceux qui sont en limite d'âge, ce ne sont pas des susceptibles d'être vacants, mais des vacants.

Il y a les susceptibles d'être vacants qui sont affichés aujourd'hui sur la campagne d'emplois et il y a tous ceux qui ne sont pas affichés parce qu'ils ne sont pas affichés dans les composantes tant que les collègues ne sont pas réellement partis.

M. PELLET – La règle doit être claire pour tout le monde de façon à éviter l'arbitraire.

M. DUBOIS-RANDÉ – Il n'y a pas d'arbitraire. Je repositionne les choses. Si nous avons au moins les demandes de départ en retraite, alors nous ouvrirons l'ensemble des

postes. Je veux que nous ayons au moins un arrêté signé. Cela ne change rien. Je rappelle que nous avons eu la même situation l'année dernière et que jusqu'au 31 août, le collègue peut décider de rester. Nous sommes donc là sur la crête. Je peux croire un directeur ou une directrice de composante, mais l'année dernière, nous avons dû dire à un collègue que finalement nous ne le recrutons pas. La collègue qui devait partir à la retraite a signalé au dernier moment qu'elle ne partait pas.

J'entends et je comprends qu'il y a des tensions sur les demandes compte tenu de ce qui existe, en particulier sur les formateurs, mais il faut au moins que j'aie l'assurance et à ce moment-là, je tiendrai mes engagements.

M. BERNARDINO. – On parle des retraites. On peut aussi nous demander de mettre les postes en susceptibles d'être vacants sur la bonne parole d'un collègue qui indique qu'il veut être muté, qu'il veut retourner dans le secondaire. On pourrait aussi lui demander un courrier écrit par lequel il garantit qu'il va partir et il pourrait ne pas partir.

M. PELLET – Le problème est qu'il n'y a rien de nouveau.

M. BERNARDINO. – L'aspect nouveau est que depuis deux ans maintenant, nous en avons de plus en plus.

Des échelons supplémentaires ont été rajoutés avec les classes exceptionnelles. Des collègues qui sont promus au mois de juillet. Ils changent d'avis au mois de juillet parce qu'ils viennent d'obtenir une promotion et souhaitent rester dans l'échelon pour en bénéficier. Cela me paraît totalement légitime. On ne va pas exiger leur départ parce qu'ils ont déposé l'arrêté signé.

M. MOSCOVICI – Je comprends tous vos arguments, car nous n'avons pas eu le recrutement, mais heureusement, cela s'était arrêté un peu avant. Quand nous avons fait une campagne d'emplois en juillet, nous ne connaissions pas cette évolution des décisions. Nous avons donc fait une campagne d'emplois en proposant les susceptibles d'être vacants comme nous le faisons depuis toujours. Nous aurions

aimé avoir cette information selon laquelle, à l'UPEC, désormais, tout ce qui correspond à des susceptibles d'être vacants hors limite d'âge n'est pas remonté parce que la Présidence a décidé de ne pas les publier.

M. BERNARDINO. – Il existe aussi un effet temporel cette année. Les dialogues de gestion n'ont pas eu lieu avec les composantes au moment où ils auraient dû avoir lieu. Cela fera partie des discussions.

Mme de SUREMAIN – Si on modifie les règles de fonctionnement au cours d'une campagne déjà lancée, c'est compliqué. Je souscris tout à fait aux propos de Jacques. Si vous modifiez les règles, il faut en avertir les directions de composantes au moment où elles font remonter leurs demandes.

Par ailleurs, sur le cas d'espèce, deux personnes ont signé leur demande de départ à la retraite. Je ne vois pas comment on peut les laisser en attente alors qu'elles ont fait la démarche de signer leur départ à la retraite.

M. BERNARDINO. – Cela a été validé par le Président. Nous allons vérifier si tout le monde a effectué sa demande et nous les remettrons en publication si tel est le cas. Si ce n'est pas le cas et que d'autres postes sont concernés en susceptibles d'être vacants et que la demande n'a pas été faite, nous enlèverons les autres.

Mme de SUREMAIN – Je suis d'accord avec cela. Sur les susceptibles d'être vacants, je comprends que la position est maintenant d'être en attente tant qu'il n'existe pas d'engagement formel, mais sur ces deux postes précis, les personnes ont fait la démarche, et il conviendrait de les basculer en autorisation de publication.

M. DUBOIS-RANDÉ – Comme je l'ai indiqué hier à Brigitte, il ne s'agit pas de focaliser sur les deux collègues qui ont effectué leur demande, mais de vérifier sur l'ensemble des autres demandes que la démarche soit la même pour tous.

Mme de SUREMAIN – Cela me paraît tout à fait correct. Il conviendra simplement de bien faire connaître cette règle qui est nouvelle, car « susceptibles d'être vacants »

est réglementaire.

M. DUBOIS-RANDÉ – En effet, mais beaucoup d'universités ne les publient pas, c'est même la règle.

Mme de SUREMAIN – Le tout est d'être informé de la règle.

J'ai une question s'agissant d'un troisième poste. Il s'agissait d'une demande de transformation de maître de conférences en professeur. Il est tout à fait audible que cette demande de transformation soit refusée. En revanche, quid de la publication de ce support qui est bien vacant ?

M. BERNARDINO. – Cela fait partie des ajustements du volet 2.

Mme de SUREMAIN – Le sens de ma question était aussi de savoir sur quoi nous votons. Votons-nous uniquement sur la liste des postes second degré ou votons-nous déjà sur les arbitrages rendus sur des enseignants chercheurs ?

M. BERNARDINO. – Nous votons sur les arbitrages rendus enseignants et enseignants chercheurs, sachant que le volet 2 permettrait des ajouts ou des modifications.

Mme de SUREMAIN – Le « non » concerne-t-il la transformation ou à la republication ?

M. BERNARDINO. – À la transformation demandée.

Mme de SUREMAIN – Peut-on donc considérer que c'est un oui à la republication de ce poste en maître de conférences ?

M. BERNARDINO. – Cela ne me pose pas de difficulté.

M. PELLET – Il y a une contradiction dans ce que tu viens de dire. Tu viens expliquer que s'il était avéré – cela l'est apparemment puisque Brigitte MARIN l'indique – que les collègues ont effectivement déposé leur demande, alors on mettrait en attente d'autres postes qui sont mentionnés ici comme arbitrés positivement. C'est bien ce que tu as indiqué, n'est-ce pas ?

M. BERNARDINO. – C'est ce qui est demandé pour des raisons d'équité.

M. PELLET – Ce n'est pas ce qui est demandé, c'est ce que tu décides.

M. BERNARDINO. – C'est ce que nous proposons pour sortir de cette situation.

M. PELLET – Cela signifie qu'après avoir fait voter le CA sur des arbitrages rendus, vous les changerez ?... Si nous votons sur les arbitrages rendus, ils doivent être définitifs.

M. BERNARDINO. – J'étais parti pour indiquer que nous votions sur un volume, mais c'est un avis personnel.

M. PELLET – Nous votons sur des arbitrages, pas sur un volume. D'ailleurs, le CT s'est abstenu. Le terme « en attente » a été demandé par le CT sur un arbitrage qui était « non » au départ.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous souhaitons que vous votiez sur cette campagne d'emplois avec une ouverture des postes. Pour les susceptibles d'être vacants correspondant à l'INSPE pour lesquels on a une demande, nous publierons les postes, compte tenu que nous avons eu une levée de réserve sur les deux postes signalés en attente.

M. PELLET – Le seul problème est la règle commune et le moment de l'annonce de celle-ci.

M. DUBOIS-RANDÉ – Un dialogue de gestion va avoir lieu avec les composantes. Nous souhaitons rappeler cette règle.

M. THAUVRON – Pour moi, c'est beaucoup plus large que la question de cette campagne, c'est un problème de méthode et de décision éclairée de la part des élus, qu'ils soient au conseil d'administration ou au conseil académique.

Ces postes sont accompagnés d'un argumentaire qui, par définition, est très bien argumenté pour obtenir le poste. Je souhaiterais que pour tous ces argumentaires, nous ayons un bilan de l'occupation des postes en question sur les trois dernières années en termes d'enseignement, d'activité de recherche, d'investissement institutionnel.

Assez fréquemment, on nous explique si le poste n'est pas republié, c'est

l'effondrement de la composante parce que la personne avait un rôle extraordinaire, ce qui est très probablement le cas la plupart du temps. J'aimerais que ces éléments soient objectivés. Je souhaiterais donc qu'à partir de la prochaine campagne, toutes les demandes de renouvellement soient accompagnées d'un bilan de l'occupation du poste sur les trois dernières années.

M. BERNARDINO. – Je rappelle ce que j'ai indiqué en CT. La réalité est que beaucoup de postes sont marqués en maintien et sont des postes d'ATER que l'on remet en campagne d'emplois parce qu'ils ont été pourvus transitoirement par l'ATER ou un contractuel.

M. LIGNEUL – Je suis d'accord avec la demande d'Arnaud THAUVRON, mais je pense qu'il faudrait ajouter le taux d'encadrement qui existe dans la composante. Pour certaines, l'enjeu est plus important si le taux d'encadrement est très faible et il est beaucoup moins important si le taux d'encadrement est très fort.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous sommes sur cette ligne. Certains collègues n'ont ni service de recherche ni service d'enseignement. Nous aurions aimé avoir les outils qui nous permettent de faire ce travail, mais nous allons le faire. Cela figurait dans les éléments décrits pour l'année prochaine, car cette année a été un peu particulière.

Mme de SUREMAIN – J'aurais une question plus stratégique. Je pense que si tout cela était clarifié avant, nous perdrons moins de temps. Globalement, il faut se réjouir qu'il y ait des créations de postes et des postes de titulaires. C'est assez rare dans une université dans le contexte actuel. Simplement, ces créations de postes sont nombreuses et il se pose donc une question de stratégie générale. Il y a des postes d'enseignants et des postes d'enseignants chercheurs.

Ma première question porte sur l'équilibre. On arrive à 79 postes. Quel est l'impact de ces recrutements sur la structure de l'emploi UPEC entre enseignants et enseignants chercheurs ?

Quel est le volume exact ? J'avoue que j'ai perdu le fil avec les publications, les

republications, etc. Quel est le nombre d'enseignants chercheurs ? Quelles sont les directions en termes de recherche que cela permet de soutenir ? Je prends peut-être une image extrême, mais démentez-là. Est-ce du saupoudrage d'enseignants chercheurs un peu partout dans différents laboratoires ou existe-t-il une vision un peu stratégique ? Il ne s'agit pas là de gagner 10 supports. Ce sont tout de même près de 80 supports, c'est énorme. Cela peut être une étape importante dans l'orientation stratégique de l'établissement. En termes de recherche, quel est le projet et quelles sont les directions ?

Il restera une question, dont nous parlerons sans doute au prochain CA, celle du financement. Pour les postes IUT, il y a eu un engagement à compléter le besoin en masse salariale par les ressources propres de l'IUT. On voit le modèle économique et il paraît effectivement soutenable. En revanche, quel est le modèle de financement pour les postes LAS ? À quelle hauteur les nouveaux postes loi ORE, qui sont des postes statutaires, ont-ils été financés ?

M. DUBOIS-RANDÉ – Il s'agit de 3 200 euros le poste pour la loi ORE, étudiant.

Mme de SUREMAIN – Combien cela fait-il par poste ?

M. BERNARDINO. – Au total, 210 postes ont été créés à 3 200 euros, et 30 postes ont été créés à 6 000 euros.

Mme de SUREMAIN – Il faut savoir combien il y a de places pour un poste et il faut connaître le potentiel de masse salariale associé à un poste.

M. DUBOIS-RANDÉ – À 3 200 euros, cela laissait un peu de marge de manœuvre. Ce sont essentiellement les maîtres de conférences.

M. BERNARDINO. – Pour donner un ordre d'idée, les 210 postes à 3 200 euros ramènent 672 000 euros de masse salariale pour huit postes au total. Sur ce volet, cette année, nous n'avons pas de souci de couverture.

Mme de SUREMAIN – Qu'en est-il sur les LAS ?

M. BERNARDINO. – De mémoire, nous étions aussi à 60 000 euros.

Mme de SUREMAIN – C'était un peu moins et il y a besoin d'un complément de financement. Ce sont des éléments à préciser pour le prochain CA. La question d'aujourd'hui est plus la stratégie globale.

M. BERNARDINO. – Que l'on soit bien clair, le rectorat et le MESRI ne nous accordent un EPPT que si nous avons au moins 60 000 euros en face.

M. DUBOIS-RANDÉ – Pour ce qui est de la stratégie globale, lors de la dernière demande Parcousup, loi ORE, dernière vague, nous avons fait un appel à l'ensemble des composantes avant l'été, et peu ont répondu. L'idée était de profiter d'un petit souffle de 3 200 euros, ce qui permettait d'avoir des équations intéressantes en termes de masse salariale et de postes.

M. ZIDI – (*Intervention hors micro, peu audible*). Pour répondre à ta question, Marie-Albane, tous ces postes suivent un certain nombre de plans, en particulier sur les versants pédagogiques... Nous sommes relativement contraints. Je prends l'exemple de la gestion. Nécessairement nous avons des postes dans les laboratoires de gestion et jusqu'à preuve du contraire, à l'UPEC, il n'y en a qu'un.

Nous sommes donc dans une situation quelque peu contrainte au niveau de l'affectation recherche, sauf dans certains cas où il y a eu des négociations avec les composantes, avec les laboratoires, pour tendre vers un équilibre. La stratégie oui, mais l'extérieur nous impose les affectations, en particulier sur les profils enseignement.

De toute façon, il va être présenté à la CR, mais surtout au prochain RIL (?) la ventilation de tous ces postes d'enseignants chercheurs par laboratoire. Nous aurons donc une discussion avec les collègues. Ce n'est donc pas du saupoudrage au sens strict du terme, c'est une affectation, car il existe un lien fort entre la formation et ces postes créés au travers des différents plans. Il faut préciser les choses. Nous avons des postes parce qu'en termes de formation, cela doit aller sur un certain nombre de

plans.

Mme de SUREMAIN – Je te remercie de ta réponse qui précise les contraintes. Ce sont effectivement des postes associés à des formations, mais de ce fait, on peut procéder un peu différemment. Il s'agit de faire le bilan de la répartition des enseignants chercheurs par laboratoire, de voir dans quelle mesure cela modifie ou non l'équilibre initial des laboratoires. Certains ont eu plus de postes que d'autres. Il ne s'agit pas de compter les uns par rapport aux autres, mais de voir, au final, cette répartition qui se modifie et ce que cela donne comme potentiel supplémentaire pour aller peut-être dans telle ou telle direction. Il s'agit de savoir, dans ce cadre contraint, où sont les masses et ce que cela amène comme possibilités d'investissement et de directions.

M. ZIDI – Ce travail autour des créations de postes a été réalisé. Nous avons la cartographie laboratoire par laboratoire, de ceux qui en ont bénéficié depuis deux ans. Ensuite, si l'on zoome, lorsqu'on parle de renfort en termes d'enseignants chercheurs dans les laboratoires, et même, je le pense profondément, lorsqu'il y a des maintiens de poste pour des collègues qui ont décroché de la recherche, où le poste est remis au concours, on peut considérer que c'est un renfort pour un laboratoire d'affectation d'un point de vue recherche.

Ce travail est un peu plus complexe à réaliser. Sur la partie création, c'est clair, nous avons les chiffres. Les tableaux seront présentés à la CR et à la RIL et nous pourrons revenir au CA. Mais sur la partie maintien, il faut cartographier, aller un peu plus dans le détail sur l'historique du poste, l'historique du collègue qui occupe tel ou tel poste afin de savoir s'il était impliqué dans une activité de recherche. Lorsque son poste est republié, il est certain que c'est un plus. Ce n'est pas une création supplémentaire, mais c'est un plus en termes de potentiel de recherche.

M. DUBOIS-RANDÉ – Cela rejoint la remarque d'Arnaud et de Nicolas. Nous voulons disposer d'une cartographie précise, y compris avec des ratios ainsi que cela a été proposé.

Je propose d'avancer. Je rappelle que nous votons sur l'ensemble des postes arbitrés, les postes en attente viennent des postes libérés, mais j'émet une réserve sur le fait que les RH reçoivent une lettre d'arrêté relative à la retraite des collègues. Nous acceptons de prendre le risque, ce que nous ne devrions pas faire, considérant que nous avons informé les collègues sur cette campagne d'emplois. Nous reviendrons en dialogue de gestion sur d'autres éléments.

M. BERNARDINO. – Nous rappelons que tout poste vacant à la rentrée sera pourvu, que ce soit par un ATER, un contractuel ou autres. Il n'y a pas de gel de poste.

M. PELLET – Nous votons ce tableau avec ces arbitrages. Ceux qui sont notés en attente et qui ont signé leur demande de mise en retraite deviennent « arbitrage oui ».

M. BERNARDINO. – Nous mettons en attente ceux qui sont « oui » en susceptibles d'être vacants en attendant de vérifier qu'ils ont bien l'arrêté.

M. PELLET – Le problème est que vous changez de règle à chaque session. Vous avez changé de règle pour le CT.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous ne changeons pas de règle. Nous sommes dans une délibération. Si tu veux que l'on change la règle, je peux le faire immédiatement, mais je ne vais pas la changer. J'ai entendu un certain nombre de messages et je propose de voter sur l'ensemble de cette campagne telle que présentée. Nous levons les deux en attente. Pour les autres susceptibles d'être vacants, nous voulons disposer des lettres, ce qui est un minimum. Ce n'est pas un changement de règle, c'est tout de même le *minimum minimorum*.

M. PELLET – A quelle date voulez-vous en disposer ?

M. DUBOIS-RANDÉ – À la date de publication. Brigitte est tout à fait en accord. Nous souhaitons avoir les lettres des collègues.

M. PELLET – C'est bien la règle qui n'a pas été annoncée à l'avance.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous préciserons la règle en dialogue de gestion. J'entends

bien que cette année, c'était très particulier. Je ne veux pas pénaliser une composante sous prétexte que cette règle n'a pas été exposée clairement avant.

M. PELLET – Raison de plus pour pacifier en passant en oui les « en attente » et en remettant à l'année prochaine l'énoncé d'une règle claire. Amilcar et toi n'êtes pas sur la même longueur d'onde.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous sommes tout à fait en phase. Pour les susceptibles d'être vacants, nous souhaitons rediscuter en dialogue de gestion avec les composantes. C'est à venir, encore que cette règle devrait être la règle. Nous comprenons aussi qu'il puisse y avoir des publications pour les postes susceptibles d'être vacants, mais nous souhaitons avoir la lettre signée. Tu es d'accord, Brigitte, n'est-ce pas ?

Mme MARIN (*par téléphone*) – Oui. Je comprends très bien cette précaution. Depuis le début de l'échange, j'ai envoyé quelques mails au service RH, car tout le monde peut se tromper, moi la première. Le service RH de l'UPEC fait une réserve sur un poste d'EPS (?) sur un point que j'ignorais. On m'avait indiqué qu'il ne manquait que les deux fiches, histoire et technologie, qui ont été transmises ces derniers jours. Je pensais que tout le reste était bon. La fiche d'EPS n'a pas été retournée, c'est vrai.

En revanche, la responsable des ressources humaines de l'UPC pense... (*Suite de l'intervention inaudible – F6/23.09*)

M. DUBOIS-RANDÉ – Brigitte, nous te croyons sur parole. Transmets tout cela à Marion. Nous n'allons pas rentrer dans le détail.

M. BERNARDINO. – Y a-t-il des changements de procuration ?

Mme HMAMOU – Oui. M. ZOUGBEDE a donné procuration à M. DELBE.

M. BERNARDINO. – Sur cette campagne d'emplois, qui vote contre ? Procuration contre ? Qui s'abstient ? Procuration abstention ?

Nous avons trois abstentions.

La campagne d'emplois volet 1 est approuvée.

4.2. Approbation relative au transfert des personnels enseignants de l'AEI et de l'IPAG-IS vers EIEP et l'AEI-IS

M. BERNARDINO. – Nous passons à un point qui devrait être moins polémique et qui va avec les autres points relatif au changement des statuts et la création des différentes écoles d'études politique. Une répartition a été faite avec les collègues concernés pour procéder à des transferts de personnels enseignants de l'AEI vers l'École internationale politique ainsi que des enseignants qui étaient rattachés à l'IPAS.

Ceci est passé en CT. Il y a un accord, c'est nominatif, il n'y a pas de problème. Nous sommes là dans la régularisation d'éléments qui sont déjà actés et qui tournent depuis le 1^{er} septembre.

Avez-vous des questions particulières ? Non. Je vous propose donc de passer au vote. Il n'y a pas eu de changement de procuration. Qui vote contre ? Procuration contre ? Qui s'abstient ? Procuration abstention ? Je vous remercie.

Le transfert des personnels enseignants de l'AEI et de l'IPAG vers EIEP et l'AEI-IS est approuvé.

5. PATRIMOINE

5.1. Point d'information : Domaine Chérioux

M. HERIOUX – Je vais vous donner très rapidement quelques éléments sur le projet Chérioux, ce que pourrait être le campus Chérioux à Vitry.

Je commencerai par quelques éléments de contexte. Nous avons une opportunité de créer un véritable campus sur ce site. Il y a d'ores et déjà des formations. Notamment

tout récemment, pour l'année universitaire en cours, un département de GEA est d'ores et déjà installé en complément des formations de l'IUT déjà existantes. Il s'agit de créer un campus en lien avec la stratégie de développement globale de l'UPEC, ainsi que de développer en parallèle un véritable espace de vie étudiante, avec l'augmentation à terme des effectifs sur le site. Nous avons évoqué cela récemment avec le Directeur du CROUS de l'académie de Créteil.

Parmi les éléments de contexte, il faut aussi citer la volonté du conseil départemental 94, au travers d'une SEM, la SADEV 94, de dynamiser le développement de ce site. Ceci est passé par la création d'une Zone d'aménagement concerté, pour laquelle nous avons été sollicités.

C'est aussi une réponse à l'évolution des effectifs de l'UPEC et à sa volonté d'ancrage territorial.

Les projets de localisation sur site sont les suivants :

- Le développement du département Gestion des entreprises et administrations de l'IUT de Créteil-Vitry,
- L'institut universitaire du Handicap, Campus des métiers et qualifications « santé, autonomie et bien vieillir », ergothérapie peut-être,
- Le projet universitaire autour du numérique, avec la création d'un BUT et l'EPISN pourraient s'installer sur le site, ainsi que d'autres.

Nous présentons ensuite quelques planches de visualisation.

- Vous avez une vue globale du campus, avec une énorme pelouse centrale. Cela pourrait ressembler, comme le dit le Président, à ce que l'on voit de l'autre côté de la Manche.
- Vous avez ensuite quelques éléments d'identification spatiale.
 - le pavillon dit du Clocher pourrait être réhabilité,
 - le lot 2A pourrait également faire l'objet d'une réhabilitation,

- le lot 1B,
- le lot à construire 1H.

L'ensemble de ces lots pourrait donc être réhabilité.

Je laisse la main à Raphaël pour compléter.

M. Raphaël ? – Merci. Bonjour à tous. La dernière fois, je vous avais présenté le plan de relance et les grands projets dans le cadre de ce plan, liés au CPER. Celui-ci en fait partie. Je vous avais indiqué que sur ce projet, l'élément à lever de rendre opérationnelle la volonté du département d'accueillir l'université sur la ZAC. C'est chose faite par cette offre du département de vendre et la proposition de plusieurs possibilités d'implantation, avec un souhait de l'université d'acquérir deux bâtiments :

- Le petit bâtiment, qui ferme cette place et dont on parle depuis un certain temps. C'est un bâtiment de 800 mètres carrés, que l'on appelle le Pavillon au clocher de par sa forme. Il répond vraiment à une logique immédiate puisque nous louons des locaux pour un département de GEA. L'acquisition de ce bâtiment nous permet de développer ce campus, de rapatrier ces surfaces-là. Il existe donc là une logique immédiate.
- Le lot 2A, privilégié par rapport aux autres, car cela crée un véritable campus. La proximité fait que cela est cohérent dans une gestion immobilière, logistique, de gardiennage, etc. Ce bâtiment, de 5 000 mètres carrés, répond justement au projet de développement de campus des métiers, de l'institut du numérique, de tout ce qui a été présenté dans les diapositives précédentes.

Les diapositives suivantes montrent le bâtiment Clocher. Les deux bâtiments que je viens d'évoquer datent des années 1930. Le terrain est magnifique. Nous bénéficions d'une beauté de site et d'une grande attractivité, ce qui est notre sujet principal sur tous nos campus, à savoir développer l'image de l'université. C'est un site magnifique, très bien placé.

Le plan consiste donc en l'acquisition de ces deux bâtiments.

Je rappelle que dans le plan de relance, il est question de rénovation énergétique. Pour l'aménagement des locaux, nous avons demandé beaucoup d'argent pour ce que l'on appelle les travaux embarqués nécessaires à la rénovation énergétique de curage, démolition, désamiantage, le travail sur l'enveloppe, les systèmes techniques. Dans un second temps vient l'aménagement des locaux, qui correspond au projet CPER qui serait peut-être arbitrée en 2021, mais c'est encore un point d'interrogation par rapport au planning du ministère.

Voilà en quelques mots où nous en sommes, avec un changement important de la part du département, ce qui est une excellente nouvelle.

Avez-vous des questions ? Non. Merci beaucoup.

M. DUBOIS-RANDÉ – Il s'agissait d'un point d'information. Nous travaillons avec les Domaines et tout le circuit que vous connaissez. En tout état de cause, ce projet permet de donner du souffle, de faire le projet campus dont on parle depuis un moment.

Mme de SUREMAIN – J'aurais une question très courte. Les aspects immobiliers avancent, on peut s'en réjouir. Ensuite, c'est une question de stratégie. Qu'est-ce qu'on fera sur ce campus ?

M. BERNARDINO. – La possibilité foncière qui nous a été proposée est de près de 10 000 mètres carrés. Nous avons déjà restreint pour indiquer qu'il fallait que l'on ait des formations à y mettre et qu'il devait s'agir d'un projet construit. Nous sommes sur du 5 800 actuellement, pour lequel nous allons poser la question. Cela inclut pour nous peut-être le fait de réorganiser certaines formations et de les réinstaller sur place. Il y a par exemple EPISEN, école d'ingénieurs pour laquelle on dit qu'il n'y a pas de lieu physique. Une des remarques de la CTI a été de dire qu'une école doit s'identifier aussi par un bâtiment. Nous avons la possibilité de l'ouverture d'un BUT informatique, c'est-à-dire l'accueil d'une centaine d'étudiants sur trois années, soit

300 étudiants supplémentaires. Tout cela est à construire avec les collègues des formations concernées pour voir comment construire un projet de campus cohérent. Politiquement, nous le verrions bien étiqueté « numérique et santé », ce qui correspond à la coloration de l'EPISEN. Nous essayons aussi de coordonner cela avec d'autres projets. Le campus des métiers Santé, bien vieillir, a été déposé, pour lequel le lieu totem est le campus Chérioux. Dans le cadre de l'appel à projets PIA campus des métiers, nous avons déjà annoncé la possibilité de créer des choses autour de Santé et bien vieillir. Il faut que l'ensemble du projet soit cohérent pour que nous ayons un campus avec une identité clairement identifiée.

M. DUBOIS-RANDÉ – C'est l'occasion de réfléchir à un projet ambitieux informatique, entre autres. Si nous avons le PIA, cela crée un lieu totem intéressant pour ces formations.

Il s'agissait donc d'un point d'information. Nous reviendrons vers vous pour les problèmes d'achats. Nous n'en sommes pas là, nous en sommes à des questions de Domaines. Merci, Raphaël, d'avoir été très en action sur tous ces dossiers patrimoine.

6. CONTRATS ET CONVENTIONS

6.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

M. DEHAN – Information rituelle à chaque conseil d'information : les conventions. Vous avez été destinataires de la liste à date, avec l'indication des structures porteuses, des recettes ou des dépenses, liées aux conventions en question. Il y a beaucoup de conventions concernant la Direction de la recherche et de la valorisation, quelques conventions de l'ordre du patrimoine et quelques conventions encore qui concernent plus directement certaines des composantes des entités de l'université. Il n'y a pas de point singulier à mon sens.

Je ne sais pas si vous avez des questionnements, auquel cas, nous pourrions demander des éléments complémentaires aux services. En tous les cas, le document est à disposition sur l'espace dédié.

QUESTIONS DIVERSES

M. DUBOIS-RANDÉ – Avez-vous des questions diverses ?

Mme de SUREMAIN – La dernière fois a été évoquée la création d'allocations doctorales. Pourrions-nous avoir des précisions ?

Question subsidiaire : les allocations doctorales qui ne sont pas sur support d'État sont nécessairement des contrats LRU. C'est donc l'équivalent à l'allocation doctorale dans la version LRU, c'est cela ?

M. BERNARDINO. – Il s'agit du contrat doctoral sur le plafond établissement.

Mme de SUREMAIN – On est là sur des contrats LRU. Il serait bon que les conditions de ces contrats soient précisées.

M. BERNARDINO. – Ce sont des contrats standards sur trois ans.

Mme de SUREMAIN – Je suppose que l'idée est de cloner les allocations doctorales.

M. BERNARDINO. – Nous ferons signer le même contrat. Il s'agit de la même base juridique.

Mme de SUREMAIN – Cela mérite d'être précisé. Sur combien partez-vous ?

M. BERNARDINO. – Ce qui avait été fixé dans l'appel d'offres et qui n'avait pas fait l'objet de débat était huit financements. Ceux-ci sont très variés. Nous ne pouvons donc que nous ravir que les collègues se soient autant approprié ce dispositif avec des demi-financements, des quarts de financement parfois. Ces huit contrats rentrent parfaitement dans ce que nous avons souhaité mettre en place.

Nous avons indiqué que nous étions prêts à en financer dix. Nous avons décidé que les deux qui restaient seraient remis l'année prochaine, avec la volonté politique

affichée d'être à 50 % de SHS en termes de contrats rectoraux. Comme nous n'avons pas les 50 % cette année puisque nous n'avons pas eu les remontées nécessaires, nous avons proposé que les deux contrats décalés l'année prochaine soient remis plutôt dans la préemption de contrats SHS. Cela signifie que l'an prochain, sur les douze proposés, nous souhaiterions que sept soit du SHS.

M. GILBERT – On peut regretter que toutes les composantes n'aient pas présenté de dossier. Le calendrier a été particulièrement contraint. Il y a aussi un temps d'acculturation au sein des composantes et des questions d'opportunités. Y a-t-il ou non de bons candidats dans les composantes potentiellement intéressées ? En tout état de cause, la proposition politique a rencontré un certain succès puisque beaucoup de composantes ont joué le jeu, ont suscité des discussions en leur sein. *In fine*, nous aurons un renforcement substantiel du soutien à la politique doctorale.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je rappelle que sur ces allocations, notre volonté politique est 50/50. On peut imaginer ne pas être une année à 50/50, qu'il y ait des déséquilibres d'une année sur l'autre, mais nous souhaitons qu'en moyenne, ce soit 50 % SHS et 50 % sciences dites expérimentales.

Par ailleurs, ce n'est le seul levier. Nous irons en effet sur une note budgétaire avec une volonté de doubler les allocations doctorales. Pour l'université, cette politique n'a jamais été conduite, mais on ne peut pas imaginer qu'une attractivité master, doctorat ne passe pas par la mise à disposition des collègues des allocations doctorales. Nous vous exposerons cette trajectoire dans le cadre des orientations budgétaires. Le dispositif des demi-allocations est un levier intéressant, car il n'est pas forcément très lourd pour une composante ou un laboratoire. En tous les cas, cela a eu du succès auprès des laboratoires et des composantes. Ce ne sera évidemment pas le seul levier.

M. SEVERAC – On parle bien des allocations qui sont financées partiellement, c'est-à-dire qu'il faut trouver un partenaire, externe ou interne, n'est-ce pas ?

M. DUBOIS-RANDÉ – C'est cela.

M. SEVERAC – Il faut du temps pour trouver un partenaire extérieur qui s'engage vraiment. Pour les thèses en sciences humaines, n'y a-t-il pas un petit désavantage ?

M. GILBERT – Le dispositif faisait le pari que les UFR ou les laboratoires des UFR pouvaient apporter le cofinancement, l'UFR pouvant, le cas échéant, apporter la moitié. La moitié d'une allocation de recherche sur une année représente 15 000 euros. Un partage avec un laboratoire revient à 7 500 pour le laboratoire et 7 500 euros pour l'UFR. Compte tenu des sommes qui sont reversées chaque année au central, il est apparu que c'était accessible.

Je précise que ce n'est pas pour tous les laboratoires. Pour ceux du SHS, 7 500 euros sont une somme considérable. En réalité, ce n'est accessible pour pratiquement aucun d'entre eux. Néanmoins, nous n'avons pas rédigé deux courriers, un à destination des UFR avec des laboratoires ayant des moyens importants et un autre adapté à la contrainte financière qui pèse sur les laboratoires de SHS. Nous avons rédigé un courrier en imaginant qu'au sein des UFR, les discussions entre les directions des UFR et les laboratoires conduiraient l'ensemble des personnes concernées à prendre conscience que c'était l'UFR qui avait les « reins solides » pour les UFR SHS. Aucun des laboratoires de droit, d'économie gestion, de langue, de littérature n'est capable de payer la moitié, sauf à renoncer à leurs projets de recherche, ce qui n'est pas envisageable.

M. BERNARDINO. – D'où le fait de reporter l'année prochaine les deux allocations étiquetées SHS afin de laisser plus de temps aux collègues de mettre en place cette dynamique et cette réflexion.

M. PELLET – Vous n'avez pas eu de réponse de la composante ?

M. GILBERT. – Nous n'avons pas eu de proposition de la FSEG, ni du droit, ni de LLSH, ni d'AEI.

M. PELLET – Ce n'est pas le lieu d'en débattre, mais je suis un peu surpris.

M. BERNARDINO. – On parlait bien de réponses qui rentraient « dans les clous ».

M. SEVERAC – Cela veut dire qu'il faut un soutien de la composante.

M. BERNARDINO. – Un des contrats doctorats est un cofinancement de l'UPEC et d'un partenaire extérieur. Il n'y a donc pas la composante attachée.

M. SEVERAC – Il faut éventuellement demander plus à la composante collaboratrice.

M. BERNARDINO. – Cela peut être la totalité.

M. THAUVRON – Les 15 000 euros peuvent être à 100 % à la charge de la composante.

M. BERNARDINO. – Tout à fait.

M. DUBOIS-RANDÉ – Là encore, c'est un levier. Des annonces seront faites plus tard.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne journée et un bon week-end.

La séance est levée à 12 heures 59.